

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 13 DECEMBRE 2010, A LA GRANDE SALLE DE LA FLEURISIA.

Présidence: La présidente étant excusée, le vice-président, M. Zoran Savic, dirige les débats de cette séance.

Le vice-président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun. Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui est accepté tel que soumis. Il se présente comme suit :

1. Appel
 2. Correspondance
 3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2010
 4. Rapport à l'appui d'un arrêté relatif aux professions pénibles
 5. Examen et adoption du Budget 2011
 6. Délégation au Conseil communal des pouvoirs permettant de procéder aux transactions immobilières découlant des travaux exécutés dans le cadre du budget pour l'exercice 2011
 7. Motions et propositions
 8. Communications du Conseil communal
 9. Interpellations et questions
-

1. APPEL

Le vice-président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

41 membres sont convoqués.

Présents : 37 membres, 36 dès le départ de M. Laurent Devenoges (Soc.) à 21h35.

Excusés : Mme Christelle Gertsch Macuglia (PLR), MM. Gabriel Modolo (Soc.), Bernard Rosat (Soc.) et Eric Schopfer (PLR)

Majorité absolue : 19

Les cinq conseillers communaux, le chancelier, Mme Alexandra Schmied, secrétaire à la chancellerie, sont présents, ainsi que 44 personnes dans le public.

2. CORRESPONDANCE

Le vice-président indique que la pétition contre la décision du Conseil communal de supprimer les illuminations de Noël a été transmise au Conseil général par Mme Maria Fernandez. D'entente avec les membres du Bureau, il est demandé au CC de soumettre un rapport au Législatif à ce sujet. Le Bureau a également pris connaissance de la lettre ouverte de M. Jean-Louis Hadorn, qui a aussi été publiée dans le Courrier du Val-de-Travers. Aussi, la discussion sera ouverte lors de l'examen du rapport de l'Exécutif.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2010

M. Philippe Vaucher (POP) demande au nom de son groupe la suppression de la fin de la réponse donnée à la question 7, en page 320 du PV. En effet, il explique que la fin se révèle inexacte et qu'il ne serait pas intervenu sans raison. Cette proposition de modification se présente comme suit :

« Après renseignements obtenus auprès de l'agriculteur concerné, il s'avère que le tas de fumier mentionné en titre a été déposé sous forme d'andin au printemps 2010. Ainsi il respecte en tout point les directives mentionnées ci-devant. »

La remarque du POP ne suscitant aucun commentaire, le PV ainsi modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. RAPPORT A L'APPUI D'UN ARRETE RELATIF AUX PROFESSIONS PENIBLES

Le vice-président ouvre la discussion.

M. Christian Mermet (Soc.) fait l'intervention suivante au nom de son groupe : *« Disons-le d'emblée, le groupe socialiste a accueilli avec satisfaction ce rapport. Satisfaction parce que l'engagement avait été pris lors des débats sur la fusion de coordonner les différents statuts du personnel communal dans le domaine de la retraite. Satisfaction parce que le système proposé, s'il peut paraître moins favorable que le système de l'Etat de Neuchâtel, présente des avantages qui ne sont pas à négliger, et cela dans un cadre financier qui nous apparaît raisonnable.*

Mais si le groupe socialiste est satisfait, nous avons cependant des questions et quelques remarques au sujet de cet important rapport. En page 2, dans le 1^{er} paragraphe, une phrase a suscité une brève discussion au sein du groupe, je cite : « L'idée générale est alors de faire en sorte que chacun puisse bénéficier d'un temps de retraite en bonne santé équivalent ».

Nous saluons ce juste et louable projet, cependant, l'éclairage que donne l'enquête suisse sur la santé faite en 2007 par l'OFS, pourrait nous amener à des propositions très audacieuses. En effet, cette étude met en évidence que les risques pour la santé liés au travail, sont quatre fois plus élevés pour les hommes ayant une formation de niveau scolaire obligatoire que pour les hommes ayant une formation de niveau tertiaire. Le Conseil communal envisage-t-il de proposer des modèles de retraite du personnel communal en fonction du niveau de formation afin de garantir des perspectives identique de durée de retraite ?

Une autre question qui a été soulevée est la définition claire des contraintes d'une fonction ayant des effets sur la santé qui doivent être pris en compte dans le cadre de l'analyse de la pénibilité, et des inconvénients liés à une fonction qui doivent être compensés de manière immédiate à travers des indemnités de piquet notamment. Nous aimerions rendre le Conseil communal particulièrement attentif à ces éléments de natures différentes, qui ne doivent pas donner lieu à des doubles compensations.

Cette remarque m'amène à évoquer un élément essentiel du rapport, le système proposé. Contrairement à ce que pratique l'Etat de Neuchâtel pour la police notamment, nous sommes en présence d'un système par accumulation, ce qui introduit un lien entre les années durant lesquelles un employé assume un travail qualifié de pénible et le droit à une prestation. Cet élément pourrait être perçu comme négatif, mais par rapport au système de l'Etat de Neuchâtel, la pratique qui nous est proposée aujourd'hui permet à un employé qui, en changeant de fonction perdrait son droit à une retraite anticipée, de conserver les montants accumulés, tant par ses cotisations qu'avec celles de l'employeur. Cette logique, liée au nombre d'années de pratique d'une fonction pénible nous paraît plus dynamique que la version Etat de Neuchâtel. À ce stade, nous souhaitons que le Conseil communal nous confirme l'analyse que nous faisons de ce droit à des prestations en cas de changement de fonction.

Une petite remarque : en page 5, le rapport nous présente un tableau censé nous éclairer sur les différentes possibilités qui ont été analysées, je dirais, sans vouloir remuer le couteau dans la plaie, qu'en ce mois de décembre, l'éclairage n'est pas le point fort du Conseil communal...

Tout en saluant la démarche générale, nous restons conscients que des membres du personnel communal étaient au bénéfice d'une retraite à 60 ans et non pas à 62 comme proposée ici, aussi nous invitons le Conseil communal à élaborer des solutions originales pour régler efficacement ces cas particuliers, avec le même souci de consensus que celui qui a habité les auteurs de la convention de fusion des 9 communes.

A ce stade du débat, nous aimerions savoir si ce projet a été soumis à la commission du personnel et quel a été l'accueil fait à ce projet ?

L'arrêté que nous devons approuver ce soir évoque la liste des fonctions communales répondant au critère de fonction pénible, la mise à disposition de cette liste avant l'adoption du présent rapport nous eu été agréable.

Un mot avant de conclure, l'Art 4 de l'arrêté prévoit une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011, cela nous semble peu conforme avec le droit et le délai référendaire. Aussi le groupe socialiste acceptera l'amendement du Conseil communal à ce sujet.

À la lumière des réponses du Conseil communal, le groupe socialiste s'apprête à soutenir pleinement ce rapport et l'arrêté qui y est joint. »

M. Daniel Otth (PLR) indique que c'est avec grande attention que son groupe a pris connaissance du rapport du CC. Il relève que le rapport soumis est très complet même s'il faut admettre qu'une réglementation cadre pour les professions pénibles est peu aisée à mettre en place. Il rappelle ensuite que les anciennes entités pratiquaient des systèmes multiples, du financement complet par une rente pont AVS par l'employeur pour certaines à l'inexistence d'une retraite anticipée pour d'autres, en passant par un financement paritaire ou pondéré, avec rentes complètes ou partielles pour d'autres encore. Le rapport soumis va dans le bon sens tant pour les employés que pour la commune car cette dernière fera une économie non négligeable en cotisations par rapport à la situation actuelle. C'est dans cet esprit et dans cette vision que le groupe PLR accepte l'entrée en matière et l'arrêté qui s'y réfère.

M. Jean-Paul Chédel (UDC) explique que le groupe UDC entrera en matière et acceptera l'arrêté tel que proposé. Toutefois, il souhaite obtenir davantage de précisions concernant l'indemnité prévue pour les employés astreints à un service de piquet afin de compenser les effets sur la vie sociale et familiale. Il relève que le fait d'harmoniser le financement des retraites pour les collaborateurs d'un même service est une très bonne chose, c'est pourquoi le groupe UDC adhère à la variante proposée par le CC.

M. Thierry Michel (cc) remercie les différents groupes pour leur accueil favorable accordé à cette thématique des professions pénibles. Le CG a pu constater qu'en acceptant ce projet soumis, la commune se sort d'un système de multi prestations prévues entre différents collaborateurs exerçant la même activité. Il rappelle ensuite la convention de fusion acceptée en votation populaire, dans laquelle l'ensemble de la réglementation sur le statut de la fonction publique de l'Etat était transposée par analogie sur le personnel communal, mise à part l'exception relative aux professions pénibles qui y figurait. Cette exception qui a par la suite été reprise par le CG lors de l'adoption du Règlement général de commune ne devait pas perdurer. La complexité du système n'a pas permis d'amener des solutions pour harmoniser le tout avant la fusion. Effectivement, le CC s'est trouvé pendant une période de 2 ans dans une situation inéquitable envers les collaborateurs d'un même service et effectuant le même travail qui n'étaient pas au bénéfice des mêmes prestations. D'où le projet qui est ici proposé et qui vise à trouver une solution par la notion d'exposition aux risques.

Avec ce système, le CC propose de concevoir une compensation en fonction de chaque année pour laquelle la commune a soumis ses travailleurs à des conditions de pénibilité, au prorata au nombre d'années durant lesquelles les collaborateurs ont été exposés.

En réponse aux questions soulevées au sein des groupes, M. Michel explique tout d'abord qu'effectivement un système de retraite anticipée pour professions pénibles tend vers un principe d'égalité entre collaborateurs en fonction de la formation, mais il n'est pas dans l'objectif du CC de résoudre cette situation de manière autant ciblée mais de tendre vers un peu plus d'équité qu'avant entre les employés exerçant des professions dites pénibles. Le rapport ne fait qu'énoncer un principe.

Le CC fait clairement la différence entre l'indemnité de piquet et le système de retraite anticipée pour professions pénibles. Comme indiqué dans le budget, le CC propose l'octroi de l'indemnité de piquet avec les salaires afin de compenser sur le court terme les effets sur la vie sociale et familiale des horaires irréguliers et du temps durant lequel un collaborateur se tient à disposition de son employeur à domicile. En revanche, la prestation de retraite anticipée vise un autre but. Elle vise à intervenir sur le long terme pour compenser les effets sur la santé du travailleur. Ce qui correspond donc à deux objectifs différents.

A la question de savoir ce qu'il en est lors d'un changement de fonction, que cela soit en cas de démission ou de transfert du collaborateur dans un autre service de l'administration communale qui n'est pas soumis à pénibilité, le versement des cotisations de l'employeur cesse bien évidemment. Le collaborateur peut également mettre un terme aux versements de ses cotisations ou, s'il en fait la

demande, peut la poursuivre. Dans tous les cas, sa police est bloquée. Il n'y a pas de réserve globale pour toutes les professions pénibles, mais un compte sera ouvert pour chaque collaborateur concerné. Le montant figurant sur le compte du collaborateur sortant sera bloqué sur un compte de libre passage jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 62 ans, contrairement aux services de l'Etat où lorsqu'un collaborateur démissionne ou change de service qui n'est pas soumis à pénibilité, il perd son droit à la retraite anticipée. Avec le système proposé, les cotisations de l'employeur et de l'employé restent au bénéfice de ce dernier.

Concernant les cas particuliers qui subissent une péjoration de prestations, M. Michel rappelle que la réserve « Ponts AVS » une fois diminuée du montant de Fr. 670'000.- prévu pour les rachats des rentes contient encore suffisamment de fonds pour les régler. Ces cas particuliers et exceptionnels ne concernent pas les collaborateurs qui étaient soumis à une réglementation globale, car cette dernière a déjà été abrogée lors de l'adoption de la convention de fusion mais cela concerne les collaborateurs dont le contrat de travail mentionnait des garanties spécifiques.

M. Michel confirme ensuite que la commission du personnel a bien été consultée sur cette problématique. Elle a été sensible au fait qu'il était difficile d'harmoniser un système contenant 7 prestations différentes émanant des anciennes entités. Il précise que la liste des fonctions figure dans le rapport et correspond aux 4 services cités, soit services de l'eau, des travaux publics, de l'ambulance et forestier.

La parole n'étant plus demandée, et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le vice-président passe à l'examen de détail de l'arrêté. Il rappelle l'amendement du CC à l'article 4 qui a la teneur suivante :

Art. 4 Le présent arrêté **sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire** et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Ce dernier est accepté à l'unanimité. Il passe ensuite au vote d'ensemble et c'est également à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif aux professions pénibles, tel qu'amendé par le Conseil communal.

5. EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET 2011

Avant d'ouvrir la discussion générale sur le budget, le vice-président laisse préalablement la parole au président de la Commission de gestion et des finances (CGF).

M. Baptiste Hurni (Soc.) s'exprime de la manière suivante : « *Selon notre règlement, la CGF doit faire un rapport sur le budget et les comptes. La commission réfléchira prochainement à la forme de ce rapport. Ces 2 dernières années, il a été oral et assez factuel mais peut-être qu'il pourrait apporter plus.*

Le rapport de la CGF à ce sujet sera extrêmement bref. En effet, le CC a intégré la commission dans ses travaux notamment en ce qui concerne le programme d'assainissement des finances qui a été mis en place main dans la main. Cette façon de procéder satisfait l'ensemble de notre Autorité car elle permet de saisir réellement les économies et leurs conséquences. Nous en remercions l'Exécutif.

Pour ce qui est du budget 2011 à proprement parler, il a été accepté sans opposition en commission. Cette dernière a relevé avec satisfaction que ce budget, malgré la crise économique qui frappe encore le Val-de-Travers, notre canton et notre pays, ne va pas au maximum de ce que les dispositions transitoires des mécanismes de frein aux dépenses auraient permis. Pour le reste, le travail de la CGF s'est surtout orienté sur les questions chapitre par chapitre, auxquelles le CC a souvent répondu d'une façon convaincante. Tout au plus, la CGF a critiqué quelque peu la présentation de ce budget. Lacunaire dans certains commentaires lorsque nous l'avons étudié ainsi que les changements de rubriques au niveau du plan comptable qui, si elles permettent une attribution plus juste des dépenses, excluent les comparatifs d'année en année. Ces comparatifs demeurent un outil essentiel pour le travail du conseiller général. Dans tous les cas, notre commission propose néanmoins au CG d'accepter ce budget tel que présenté. »

M. Jean-Nat. Karakash (cc) indique en préambule que le CC est satisfait du projet de budget présenté. Ce dernier est le fruit d'un immense travail accompli depuis la naissance de notre commune, non pas seulement par le CC, mais encore et surtout par l'ensemble du personnel communal qui a travaillé d'arrache-pied depuis maintenant 2 ans pour mettre en place une organisation à la fois efficace, créative et économe. Cela se traduit à plusieurs niveaux, le plan comptable, même si le président de la CGF regrette qu'il ait subi quelques modifications, est resté quand même relativement stable, notamment en comparaison du budget 2010. Seules quelques retouches peu significatives y ont été apportées, ce qui prouve bien que l'organisation de la commune est maintenant stabilisée.

M. Karakash poursuit en expliquant que le budget 2011 intègre la réévaluation des fonctions et les prestations prévues en faveur du personnel exerçant des professions pénibles ou des services de piquet. Ces dossiers étaient les derniers grands chantiers que l'Exécutif de Val-de-Travers a hérités de la fusion en terme organisationnel. Dès lors, le CC arrive à la conclusion que la fusion est totalement concrétisée en 2 ans seulement, alors que tout le monde présumait qu'il faudrait 4 voire 8 ans.

A l'heure du budget, c'est surtout sur le plan financier que le CC affiche sa satisfaction marquée puisque le budget tel qu'il est présenté est très proche de l'équilibre structurel qui est un peu le Graal de tout chef des finances. En 2 ans seulement, le déficit structurel initial de 2 millions de francs hérité de la fusion est quasiment résorbé, ce qui est considérable. Aujourd'hui et en moyenne, la commune vit avec 5 points d'impôts en moins qu'avant. Dans certains villages, la baisse atteint même 16 points, sans parler des taxes des pompes abolies ou de spectacles qui existaient encore dans certains villages. Retrouver une situation saine en seulement 2 ans était totalement inespéré au moment de la fusion, et même les plus fervents n'osaient imaginer obtenir un tel succès. Pour y parvenir, il aura fallu déployer de gros efforts, ce que le CC a fait en partenariat avec le personnel de tous les services mais également avec la commission de gestion et des finances. Il aura fallu notamment concentrer son énergie pour valoriser au mieux les potentiels issus de la fusion avec de substantielles économies en matière de coût de la dette, 30 % de charges en moins, de charges d'assurances, presque 50 % de baisse et d'autres dépenses de biens, services et marchandises, donc en terme d'organisation interne de la commune qui totalise pour ces dépenses 1 million de francs d'économie au total. Mais cela ne suffisait pas, raison pour laquelle, il a fallu procéder à des diminutions importantes dans l'effectif du personnel qui totalise aujourd'hui un autre million de francs, au prix d'un immense effort dans l'optimisation de l'organisation mais aussi d'une surcharge importante dans certains services. A ce titre, le CC est très satisfait de l'engagement positif et créatif du personnel.

Finalement, un travail a été mené pour optimiser également les revenus et quelques prestations modestes ont été légèrement revues à la baisse sans pour autant qu'il s'agisse d'éléments importants. L'ensemble de ces démarches a permis d'aboutir à une économie nette de 2 millions de francs, en plus d'avoir permis le financement de Fr. 450'000.- de nouvelles prestations. Au vu de ces éléments, et c'est là le principal message du Conseil communal pour ce budget 2011 : ce budget constitue la dernière étape de la démarche d'assainissement financier avec un an d'avance sur le programme déjà très ambitieux que les Autorités s'étaient fixé. En effet, le budget ne contient aujourd'hui aucune mesure de restriction temporaire ou de report sur les exercices futurs. Malgré cet état de fait et malgré la situation économique difficile qui pèse sur les recettes fiscales, les limites durables imposées par les mécanismes de maîtrise des finances sont respectées. Le budget dégage plus de 2 millions de francs d'autofinancement, preuve que la commune a d'ores et déjà retrouvé une réelle capacité à investir dans son développement. La fusion a donc tenu toutes ses promesses, à savoir assurer la production des prestations tout en percevant moins d'impôts et en retrouvant des moyens pour construire l'avenir de notre région. Cette situation réjouissante ne signifie pas qu'aucun effort ne sera nécessaire à l'avenir. En effet, comme le laisse apparaître le plan financier, il n'y aura que très peu de marge de manœuvre pour assurer le respect des mécanismes de maîtrise des finances durant les prochaines années. Cela signifie que toutes les baisses de revenus ou hausses de charges qui seront imposées de l'extérieur devront être compensées et qu'en plus, il faudra dégager quelques moyens pour déployer certaines prestations porteuses de développements futurs ou renforcer certains secteurs d'activités qui en ont bien besoin, afin d'assurer la pérennité de notre commune. Aussi, le CC va poursuivre de manière continue les réflexions visant à rationaliser les coûts de fonctionnement en partenariat avec la

CGF, mais avec la perspective autrement plus agréable que jusqu'à présent de pouvoir réinvestir une partie des économies réalisées là où cela s'avère nécessaire.

Avant de conclure, M. Karakash souhaite adresser 2 remerciements particuliers au nom du CC. Tout d'abord, au personnel pour la production de ce budget et le travail effectué aux côtés du CC et ensuite à la CGF qui a fonctionné comme une véritable « boîte à idées » et qu'il remercie pour sa collaboration constructive à l'élaboration de ce budget.

M. Sandy Grandjean (PLR) s'exprime à son tour : « *Le groupe PLR a pris part avec attention à l'analyse du budget 2011. Nous souhaitons saluer tout d'abord la volonté du Conseil communal d'accélérer l'assainissement structurel des finances. En effet, positionner la commune dans une situation de conformité aux mécanismes de maîtrise des finances déjà en 2011 est une décision hautement et symboliquement importante. Une politique économique de rigueur, tout en maintenant une administration efficace et de proximité sont des valeurs auxquelles aspire le PLR.*

Au niveau technique, nous notons la suppression des imputations non nécessaires, la disparition des postes divers avec des sommes conséquentes, la réorganisation des chapitres. Bref, le budget tend vers une meilleure lisibilité. Il convient également de relever que c'est un budget auquel la Commission de gestion et des finances se sent liée. Elle a été consultée de près dans toute la phase d'assainissement et de recherche de pistes d'économies. On espère que cette collaboration fructueuse sera maintenue à l'avenir.

Si l'on ne peut se réjouir d'un budget déficitaire, il convient de remarquer les pistes positives qui s'ouvrent à notre commune. Nous avons devant nous un document qui incarne une responsabilité certaine de la part de notre Exécutif. L'on peut noter une baisse significative des dépenses de certains dicastères, des réductions d'effectifs, des coupes ciblées. Bref, nous sentons véritablement que la mécanique est en marche. Et là nous serons plus pessimistes que le Conseil communal. La situation reste toutefois préoccupante d'un point de vue financier. En effet, notre commune bénéficie de la péréquation pour plus de 6 millions de francs et la fiscalité reste toutefois lourde pour les contribuables. Malgré cela, un excédent de charges de l'ordre de 1.2 million est budgété. Il convient donc de rester humble à la lecture de ce budget, compte tenu notamment de la crise économique qui aura des effets néfastes sur les exercices à venir. Maintenons donc le cap, tout en nous engageant dans une dynamique qui permette à Val-de-Travers de mettre en place les réformes nécessaires à sa bonne santé financière.

Quant à notre position sur les différents amendements proposés et dont nous avons pris connaissance, notre message est clair : nous n'admettrons pas d'augmentation de dépenses par rapport au budget qui nous est présenté.

Notre groupe souhaite remarquer, encore une fois, l'effet positif que génère la fusion. La taille critique que nous atteignons est bénéfique et notre regroupement représente un ancrage important dans notre région. Alors qu'hier nous étions chacun dans nos villages respectifs à débattre sur des objets particuliers pour des impacts structurels minimes, nous avons aujourd'hui un budget qui incarne une politique globale d'assainissement pour l'entier du territoire de Val-de-Travers. La politique se transforme, les décisions ont un impact important, la vision globale se ressent.

En conclusion, le groupe PLR approuvera le budget 2011 à l'unanimité, sous réserve des décisions qui seront prises dans l'analyse de détail. »

M. Hurni (Soc.) prend la parole au nom de son groupe : « *C'est avec satisfaction que le groupe socialiste a accueilli le budget 2011 de la commune de Val-de-Travers. Malgré la récession et le problème financier des collectivités publiques, le programme d'austérité est conduit avec sérieux et même avec avance en regard des mécanismes de frein aux dépenses. En outre, le CC n'a pas jugé nécessaire d'effectuer des coupes sombres ou linéaires qui auraient représenté pour notre groupe une absence de vision politique. Certains autres éléments nous satisfont, notamment la prise en main des problèmes du Centre sportif du Val-de-Travers, la résorption sereine du déficit structurel ou encore les entrées supplémentaires issues de la réforme de l'imposition des personnes morales. Néanmoins, nous avons quelques inquiétudes quant à l'aboutissement du référendum sur cette question et les conséquences pour notre commune, mais nous y reviendrons lors de l'étude détaillée du budget. Nous tenons néanmoins à souligner ici que cette réforme votée par le canton, déjà vitale pour ce dernier, apporte des revenus supplémentaires à notre commune, ce qui permet*

de mieux assumer nos missions. Nous peinons vraiment à comprendre la motivation de celles et ceux qui veulent ainsi couper dans les moyens des collectivités publiques.

Au stade du débat d'entrée en matière, le groupe socialiste a quelques remarques. Nous sommes inquiets de voir l'augmentation des cotisations à la caisse de pension, sont-elles exceptionnelles cette année ou se répéteront-elles chaque année ? Si c'est le cas, les collectivités ont-elles simplement le moyen de respecter la nouvelle loi sur la caisse de pension unique ?

En outre, l'augmentation des dépenses sociales décalées d'une année par rapport à leurs dépenses réelles, car notre Autorité ne connaît pas le principe d'échéance pratiqué par l'Etat, peut-elle continuer ainsi ? En effet, si la crise implique plus de dépenses sociales et c'est bien normal, le pot commun de l'aide sociale cantonale nuit beaucoup aux communes aux faibles pouvoirs financiers. Il nous semble que l'aide matérielle, c'est-à-dire le montant touché par les bénéficiaires de l'aide sociale contrairement au service social en tant que tel, c'est-à-dire le personnel qui doit rester de proximité, eh bien cette aide matérielle en tant que telle devrait être cantonalisée. L'Exécutif partage-t-il notre avis ? De plus, le CC peut-il déjà nous dire les répercussions que nous vivrons au budget 2012 de l'acceptation de la révision sur la loi de l'assurance chômage il y a quelques mois ? Le groupe socialiste est agacé de voir les efforts remarquables de notre Exécutif pour trouver des sources d'économie balayés par des votes externes, des votes fédéraux.

De plus, la question des transports scolaires nous interroge et nous y reviendrons aussi en deuxième lecture. Néanmoins, nous soulignons ici déjà que les rubriques changeantes sur ce point nous étonnent et nous empêchent de faire des comparaisons précises. Nous aimerions savoir si l'Exécutif prévoit des mesures si le poste augmente beaucoup.

Finalement, quand bien même les chiffres du budget ne changent pas, nous nous interrogeons sur l'avenir des ambulances. Où en est-on ? Cela fait maintenant longtemps que le groupe socialiste pose des questions à ce sujet au CC et nous remarquons que la subvention extraordinaire de l'Etat est limitée à 2011. Quelles solutions existent pour l'avenir et quand sera-t-on fixé ?

Malgré ces quelques interrogations générales, le PS acceptera ce budget en l'état. Il tient aussi à souligner comme le groupe PLR que ce budget est le premier budget de la commune entièrement fusionnée et qu'il est positif à bien des égards : autofinancement supérieur, déficit limité, baisse d'impôts par rapport à la situation antérieure ou encore poids au niveau cantonal renforcé. Tous ces éléments font dire aujourd'hui au groupe socialiste que cette fusion était nécessaire et qu'elle porte ses fruits. Il est toutefois évident que si ce budget était trop retouché par certains amendements, notamment dans les domaines qui nous sont chers, nous ne pourrions pas y souscrire mais nous ne croyons pas que le Conseil général aura ce manque de vision. »

M. Alexandre Willener (UDC) fait l'intervention suivante : « Le budget est proche de la planification financière. Mais d'emblée, 2 chiffres ont retenu notre attention. En 2011, notre commune fait l'économie de la contribution de solidarité imposée par le canton en 2010, soit plus de Fr. 400'000.- ce qui est une bonne chose. Le budget prévoit aussi des recettes fiscales pour les personnes morales de plus de 1.5 million de francs, montant sur lequel nous reviendrons pendant l'examen de détail.

Comme vous l'aurez compris, ces 2 chiffres signifient des non-dépenses représentant près de 2 millions de francs d'amélioration, qui correspondent assez précisément à la différence entre le budget 2010 et celui présenté ce soir. Cela ne signifie aucune véritable amélioration notable de la situation financière de notre commune.

Par contre, c'est avec satisfaction que nous constatons de légères diminutions dans les chapitres de l'administration, de la sécurité publique, de la culture, des loisirs et des sports et du trafic. A contrario, les charges dans les chapitres enseignement, santé et prévoyance sociale augmentent mais il est vrai que la marge de manœuvre de la commune par rapport au canton est très faible. Cependant, nous ne sommes pas satisfaits des prévisions budgétaires pour la protection, aménagement, environnement et l'économie publique où la dépense augmente de 10 % pour le 1^{er} secteur et où les recettes diminuent de 6 % pour le second.

Pour le groupe UDC, quelques dépenses sont problématiques et nous proposerons des amendements au cours de l'examen de détail.

En conclusion, le groupe UDC estime qu'en matière de budget 2011, le CC aurait pu faire encore un peu mieux, la situation n'est certes pas catastrophique mais elle n'est pas bonne non plus. Dans ce sens et dans la mesure où nos amendements seront validés, nous pourrions accepter le budget, si nos amendements sont refusés, notre groupe s'abstiendra. »

M. Vaucher (POP) indique que c'est également avec beaucoup de satisfaction que son groupe a pris connaissance de ce budget qui prouve la volonté du Conseil communal de travailler dans l'intérêt général. Aussi, le groupe POP est heureux de voir l'Exécutif tirer à la même corde et avoir une vision générale. Il profite de remercier le personnel car il est conscient qu'au travers de ce budget, ce sont de nombreux efforts personnels de chacun et issus de chaque secteur. Il relève que ce budget est relativement peu affecté par la crise. Crise inhérente au système capitaliste qui permet aux plus riches parmi les plus riches d'augmenter encore leur fortune au détriment des plus faibles revenus et des collectivités publiques. Heureusement, cette fois la commune n'est pas trop touchée. Aussi, le groupe POP acceptera ce budget sous réserve des amendements déposés.

M. Sergio Santiago (Les Verts) prend la parole à son tour : « *A la lecture de ce budget, on constate de manière très globale que la situation semblerait a priori relativement satisfaisante sur divers points : un déficit structurel qui est en voie d'assainissement, une maîtrise apparente d'une bonne partie des charges, une marge d'autofinancement appréciable, ainsi qu'un cap tel qu'annoncé dans le plan financier de législature qui paraît respecté.*

Voilà pour les généralités et les amabilités d'usage. Au-delà de ce simple constat, on aurait souhaité faire part au CG de suggestions d'améliorations, de quelques remarques et interrogations.

Mais il se trouve qu'on nous a conseillé, en toute amitié et en toute franchise, de ne pas faire de commentaires désobligeants, ni de déposer d'amendement sur tel ou tel sujet.

En résumé, de fermer notre ..., enfin de nous taire !

« Chut ... ; fais pas ci, dis pas ça ... ; tellement tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes... »

Mais un dicton populaire ne dit-il pas aussi : « Qui ne dit mot consent ? »

Face à ce dilemme, nous avons donc choisi de ne pas faire devant le Conseil général le moindre commentaire ni d'amendement au budget du CC.

Nous ne parlerons donc pas de :

- ✓ *L'augmentation des charges à la catégorie Biens, Services et Marchandises. Certes l'augmentation de l'ordre de 2% reste modérée, mais plusieurs postes connaissant des baisses réjouissantes, tels que les assurances – comme relevé par le CC -, d'autres postes voient les charges augmenter de manière significative, pourtant après une augmentation déjà subie lors du budget 2010. Mais chut...*
- ✓ *Nous ne ferons pas de commentaires sur le domaine Education et enseignement. On s'était permis, voici un an, de décrire la situation pour la direction des écoles comme une sorte de valse-hésitation. Pour 2011, on nous annonce une augmentation de 0,2 EPT par ci pour la direction du collège, alors que les directeurs ont dû faire plus d'heures d'enseignement, on augmente de 0,2 EPT par là pour le chargé de mission auprès de la direction du dicastère. Honnêtement, la situation ne paraît pas vraiment moins compliquée qu'auparavant, bien au contraire ! Mais chut...*
- ✓ *Nous ne commenterons pas la manière de pourvoir des demi-postes prévus pour les Travaux Publics, mais aussi pour l'Urbanisme. Alors que ces besoins en dotation supplémentaire sont tous deux identiques et légitimes, celui réclamé pour les TP est inscrit en toute transparence au budget, mais celui pour l'Urbanisme se fera tout prochainement dans le cadre de la compétence financière du CC. Cela manque de cohérence à nos yeux, mais chut... le CG n'est pas compétent en la matière.*
- ✓ *Nous ne dirons rien non plus concernant le Centre Sportif Régional. Circulez, y a rien à voir. Tout est sous contrôle !*

Même si le jeu des chaises musicales auquel on assiste n'est pas de nature à nous rassurer. Serait-ce le début d'une hémorragie plus large parmi les cadres du personnel communal ? Mais chut... Vous comprenez, il ne faut surtout pas risquer d'éveiller d'esprit malveillant ! Imaginez que Pandore se mette subitement à chercher sa boîte, qu'elle la trouve et qu'elle l'ouvre : tous les maux s'abattraient alors sur notre pauvre commune.

- ✓ *Enfin, tant qu'à ne rien dire, une réévaluation en profondeur des fonctions du personnel communal est en cours, voire pratiquement aboutie.
Est-ce que cela impactera déjà le budget 2011 ?
Quels effets aura-t-elle sur le fonctionnement de la commune en 2011 ?
Mais chut... Cela nous regarde si peu, ou à peine !*

Vous l'aurez compris, on préfère exprimer des non-commentaires plutôt que d'essayer d'apporter des retouches relativement secondaires à ce qui n'est - somme toute - qu'un cadre budgétaire.

Vous pourriez nous rétorquer : Ah, ces Verts qui parlent encore pour ne rien dire ! Peut-être bien. Mais pour nous, puisque ce sont les actes vis-à-vis de la population du Vallon qui comptent plus que les paroles, sachez simplement qu'on n'en pense pas moins, cela dit en toute amitié et en toute franchise. »

M. Karakash (cc) remercie tout d'abord les 3 groupes qui accueillent favorablement ce budget. Il relève que c'est un encouragement important pour la poursuite du travail. Il apporte ensuite les réponses aux différentes questions soulevées en espérant ne pas oublier d'interrogations. Si cela devait être le cas, il invite les membres du Conseil général à intervenir à l'issue de son intervention. Il laissera ensuite la parole à M. Michel pour les questions spécifiques liées à la Caisse de pension et aux ambulances.

Concernant la remarque du rapporteur PLR concernant la péréquation financière, M. Karakash confirme qu'il est tout à fait exact de remarquer que notre commune bénéficie d'un apport considérable de la péréquation. Il précise que cet apport a encore augmenté car une autre commune a diminué son coefficient fiscal et a ainsi perdu le droit à la péréquation verticale. Ainsi, Val-de-Travers récupère quelque centaine de milliers de francs en plus. Le CC est toujours très reconnaissant envers le principe de solidarité qui est appliqué dans le canton au bénéfice des communes les plus faibles. Val-de-Travers en dépend véritablement puisque les recettes de la péréquation représentent le quart des recettes fiscales, ce qui est considérable.

En ce qui concerne la fiscalité, M. Karakash explique que l'Etat a annoncé son intention d'employer le gain perçu par la révision de la réforme de la fiscalité des personnes morales pour financer une révision de la fiscalité des personnes physiques pour l'ensemble des habitants du canton. Val-de-Travers est effectivement particulièrement imposé en regard d'autres communes du canton, et le canton est quant à lui particulièrement imposé, surtout en ce qui concerne la classe moyenne, par rapport au reste du pays. Aussi, le CC espère que la réforme de la fiscalité des personnes morales permettra de financer en 2013 celle promise pour les personnes physiques.

En réponse au groupe socialiste, le CC confirme qu'il est favorable à une cantonalisation de la dépense d'aide matérielle. Cette mesure serait non seulement avantageuse pour Val-de-Travers et sur le plan cantonal car les mêmes normes seraient appliquées sur l'ensemble du territoire.

M. Karakash relève ensuite la juste remarque du groupe UDC relative à la contribution de solidarité. En effet, cela décharge beaucoup ce budget et le CC en est d'ailleurs satisfait. Il relève que l'Etat n'a pas tenté cette année de reporter des charges sur les communes dans le cadre de son budget. En mettant en regard les éléments d'amélioration relevés par le groupe UDC, soit la contribution de solidarité et les recettes fiscales des personnes morales avec les autres éléments que la commune subit, tels que l'aide sociale qui continue d'augmenter (environ Fr. 200'000.- en plus) et la fin des restrictions liées à la progression salariale ordinaire du personnel, le bilan indique que ce n'est pas moins de 1.3 million de francs qui est résorbé au budget.

En regard de l'intervention de M. Santiago, M. Karakash souligne qu'il a appris beaucoup de choses et l'invite à entrer dans le détail pour certaines. En effet, certains sujets, dont il n'a jamais entendu parler, l'intriguent et il constate finalement que les non-dits sont révélateurs. 2 points néanmoins ne sont pas inconnus, notamment l'évolution des biens, services et marchandises et les postes à créer. M. Karakash invite le rapporteur du groupe Les Verts à mettre en regard cette catégorie de BSM

avec celle du budget 2009, ce qui démontrera une baisse non négligeable depuis la fusion des communes. Certes, si la comparaison ne se fait qu'entre les budgets 2010 et 2011, une augmentation se ressent. M. Karakash précise qu'entre ce laps de temps, Ecoval a été créé et mis sur pied et influence aussi les charges par nature tout en sachant qu'il est financé par l'Etat. 2 employés qui provenaient de la SEVT ont été intégrés au service de l'eau, ainsi que le matériel qui allait avec. Dès lors, ces éléments ont aussi des effets sur la structure communale tant en terme d'effectif que de biens, services et marchandises.

En ce qui concerne les postes à créer, celui du dicastère de l'urbanisme et du développement durable (DUDD) n'a pas été intégré au budget pour malheureusement une raison de calendrier. En effet, le CC a pris parti de présenter au Conseil général le budget qui paraissait le plus probable au moment de son adoption. Etant donné que le CC n'avait pas, au moment de l'adoption du budget, de chiffres précis en ce qui concerne la hausse de dotation nécessaire au service de l'urbanisme, renforcement admis par le CC mais non chiffré, il était difficile d'inscrire des chiffres en l'air ! En ce qui concerne la création de poste, ce n'est effectivement pas le Conseil général qui est compétent mais bien le Conseil communal à l'instar de toutes démocraties qui connaissent la séparation des pouvoirs. Certes, au cours de l'adoption du règlement général, le Législatif a plébiscité sa volonté d'obtenir un regard de contrôle sur les créations de postes et les évolutions d'effectif, raison pour laquelle un système de préavis par la CGF a été mis en place. Dès lors, la volonté du CC n'est en aucun cas de museler le Législatif, car les créations de postes sont transparentes. Le rapport fournit un tableau exhaustif de l'évolution de l'effectif et M. Karakash souligne que le CC de Val-de-Travers est un des seuls à fournir un document autant détaillé au CG.

En espérant que les explications apportées répondent aux interrogations, M. Karakash laisse ensuite la parole à son collègue.

M. Michel (cc) explique qu'effectivement les cotisations à la caisse de pension sont en augmentation. En prenant par exemple celles dévolues au chapitre de l'Administration, une hausse de Fr. 52'000.- est à relever comprenant les cotisations employeur et employé. Il rappelle qu'il y a régulièrement, que cela soit dans le domaine public ou privé, des rappels émis de la CPE. Si en 2010, aucun rappel n'a été effectué c'est parce qu'il n'y a eu aucune progression salariale. En effet, les collaborateurs ont eu leur salaire gelé. Etant donné que la réévaluation des fonctions est aboutie, il est prévu en 2011 d'octroyer la progression salariale ordinaire et l'échelon de rattrapage non distribué en 2010. Dès lors, la CPE doit envoyer un rappel qui se calcule entre l'ancien et le nouveau traitement assuré, en l'occurrence 60 % à charge de l'employeur et 40 % à charge de l'employé. Aussi, les cotisations en elles-mêmes n'ont pas beaucoup changé, cette hausse est principalement due au rappel.

Concernant la subvention cantonale au service d'ambulance, M. Michel relève que cette question est récurrente et sa réponse sera identique. L'aide cantonale provisoire garantissait un montant de Fr. 330'000.- sous forme de subvention annuelle extraordinaire au service d'ambulance pour les années 2009 et 2010. Le Conseil d'Etat a par la suite pris un second engagement pour le versement de la subvention en 2011. Le CC ne s'est pas arrêté là et continue les réflexions en cours depuis maintenant 2 ans. La modification du financement dans le domaine du pré-hospitalier cantonal passera inévitablement par la mise en place d'une véritable centrale d'alarme et d'engagement 144, qui régulera les interventions et les activités des différents services d'ambulance cantonaux et permettra notamment de centraliser l'achat de matériel. Il y a donc là un potentiel intéressant. La mise en place de cette centrale 144 permettra de revoir les périmètres d'intervention ce qui pourra aboutir à un nouveau mode de financement. Le CC participe activement à des groupes de travail pour faire avancer ce dossier. M. Michel rappelle qu'en parallèle, le CC creuse d'autres pistes, à savoir des éventuelles collaborations avec des services voisins. Le CC a en outre négocié avec Santé Suisse pour revoir à la hausse la participation des assurances maladie pour la prise en charge des interventions où un accord a abouti pour 2011.

Le vice-président invite le rapporteur du groupe PLR à développer sa question avant de procéder à l'examen de détail du budget.

M. Grandjean (PLR) indique qu'en page 5 du rapport, 3^{ème} paragraphe du point 2.1, il est mentionné que la réévaluation des fonctions a engendré un surcoût de l'ordre de 120'000 francs. Dès lors, son

groupe souhaite savoir ce qu'il en est des postes qui sont actuellement surévalués et comment la correction est prévue pour les collaborateurs concernés de la commune.

M. Michel (cc) explique que les Fr. 120'000.- intégrés dans le budget sont liés à des arrondis. Afin d'atténuer les inégalités de traitements entre les différents collaborateurs, le CC a mandaté une organisation externe pour mettre en place une nouvelle classification. Lors d'une diminution ou d'une augmentation de classe, c'est la valeur nominale du salaire actuel d'un collaborateur qui est prise en considération pour déterminer l'échelon correspondant dans sa nouvelle classe. Toutefois, dans la plupart des cas cela ne correspond pas à un échelon précis, la valeur nominale est alors arrondie à l'échelon supérieur. Cette somme correspond donc à ces petits arrondis de quelques francs qui au final avec le nombre de collaborateurs au service de la commune engendre un montant de Fr. 120'000.-. Ce montant aurait pu être prélevé dans le fonds d'aide à la fusion mais le CC a décidé autrement en l'intégrant pleinement dans le budget de fonctionnement 2011. Les collaborateurs sont classés dans plusieurs catégories en fonction des résultats, à savoir :

- ✓ Les collaborateurs particulièrement surclassés, qui ne subissent pas de diminution de salaire mais voient leurs progressions salariales gelées.
- ✓ Les collaborateurs surévalués qui diminuent de classe et auront une progression plus ralentie dans les échelons.
- ✓ Les collaborateurs qui sont justement évalués et auront donc une progression ordinaire.
- ✓ Les collaborateurs sous-évalués qui augmentent de classe et ont droit à une progression plus intéressante que s'ils étaient restés dans leur classe précédente.
- ✓ Les collaborateurs particulièrement sous-évalués qui augmentent également de classe et qui auront une progression plus rapide.
- ✓ Et les collaborateurs qui ne sont même pas classés dans l'échelle des traitements et qu'il faudra donc intégrer.

Il s'agit d'un système fort complexe qui permettra de retrouver une certaine égalité de traitement entre les collaborateurs d'un même âge travaillant dans un même service, effectuant les mêmes tâches et bénéficiant du même niveau de formation et d'expérience. Certes, cette égalité ne sera pas entièrement réalisée entre la nuit du 31 décembre 2010 et du 1^{er} janvier 2011, mais le sera de manière progressive sur plusieurs années. Au final, il n'y aura pas d'impact budgétaire majeur, car la progression accélérée des uns sera compensée par le gel de la progression des autres.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le vice-président passe à l'examen de détail des différents chapitres du budget et laisse la parole aux représentants des groupes qui souhaitent poser des questions au Conseil communal ou développer les amendements reçus par écrit, dont 2 concernent le chapitre qui suit.

0 ADMINISTRATION

Amendement PS - 011.319.00 Frais divers ~~5'000.00~~ 8'000.00

M. Schwab (Soc.) précise à l'attention de ses collègues PLR qu'il s'agit de l'unique amendement socialiste demandant une augmentation de charges. Une hausse relative, car il s'agit de Fr. 3'000.- sur un budget de 50 millions de francs. Les membres du CG, qui accordent beaucoup de temps à la collectivité (environ 10 à 15 heures pour l'étude des dossiers, participations aux séances du Conseil général, sans compter celles des commissions), n'ont jusqu'à présent pas décidé d'accorder des jetons de présence pour leur activité. Le budget 2011 prévoit une baisse du montant à disposition pour l'organisation des séances du CG et, à ce jour, aucun repas de fin d'année ou après la séance des comptes n'a été organisé. Aussi, par cet amendement, le groupe socialiste souhaite qu'une fois l'an un repas simple mais convivial soit organisé en guise de remerciement pour l'activité des membres du Législatif. Si comme relevé précédemment, tous les membres du CG passent entre 10 et 15 heures par séance, cela correspond à 1 francs de l'heure et il s'agit donc d'un montant raisonnable.

Le vice-président passe au vote de cet amendement qui est validé par 12 OUI, 9 NON, 14 abstentions et 1 absent.

012.303.00 AVS/AC sur honoraires du Conseil communal

M. Schwab (Soc.) indique qu'il s'agit là d'une question transversale pour tous les chapitres intégrant les cotisations sociales et souhaite savoir si la hausse des taux de cotisation APG (0.25%) et AC (1.1%), en vigueur dès le 1^{er} janvier 2011, a été intégrée dans tous les chapitres du budget 2011.

M. Michel (cc) confirme que les taux AC qui passe de 2 à 2.2 % et APG de 0.3 à 0.5 % suite à la décision du Conseil fédéral ont bien été intégrés au budget.

012.317.00 Réceptions et manifestations

Mme Menoud (PLR) s'interroge sur la raison de l'intégration de la cuvée d'absinthe du 24 février à ce poste et non à celui prévu expressément à cette fête.

M. Karakash (cc) explique que la cuvée d'absinthe est largement utilisée dans d'autres cadres que la fête du 24 février, notamment lors des rencontres organisées avec d'autres Exécutifs. Cette absinthe est offerte comme cadeau aux hôtes de la commune, raison pour laquelle il a été décidé de l'intégrer dans cette rubrique qui correspond à une utilisation plus conforme à la réalité. Au même titre que les autres communes qui possèdent un vin communal, Val-de-Travers dispose de l'absinthe communale.

Amendement UDC – 012.319.01 Cotisations à associations de communes ~~18'000.00~~ 11'500.00

M. Willener (UDC) trouve la cotisation pour l'Union des Villes suisses inutile et estime que de figurer en page 8 de la liste n'est pas forcément bénéfique pour la commune.

M. Hurni (Soc.) indique que son groupe s'opposera fermement à cet amendement et le trouve un peu étrange, surtout quand le groupe UDC dépose à la même session une interpellation concernant le bilan de la fusion qui demande notamment : « *En quoi la création d'une commune de 10'000 habitants a-t-elle permis une meilleure audience de la part du Conseil d'Etat ?* ». Pour le groupe socialiste, il paraît évident que la meilleure audience pour Val-de-Travers est d'être une ville et d'être considérée comme telle. Dès lors, le PS trouve contradictoire de trouver inutile la cotisation à l'Union des Villes suisses, Union qui apporte beaucoup à Val-de-Travers et surtout à son image, sa crédibilité et à ses contacts et de demander quelle audience la fusion a offert à la commune.

M. Pierre-Alain Rumley (cc) ajoute que le CC s'oppose également à cet amendement pour les mêmes raisons expliquées par le rapporteur socialiste.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président procède au vote de cette proposition. Elle est refusée par 32 NON contre 4 OUI.

020.305.00 : Assurance maladie et accidents

M. Mermet (Soc.) relève que son groupe a remarqué des variations importantes dans les postes liés aux assurances, des variations notablement à la baisse, sont visibles. Même si son groupe a compris que d'importantes restructurations ont été menées dans ce domaine, il souhaite des explications et des garanties de la part du CC quant à la couverture des assurances de la Commune.

020.310.02 Publications et annonces

M. Grandjean (PLR) souhaite savoir pourquoi la page 2 du courrier du Val-de-Travers, dont son groupe ne remet pas en cause la légitimité, atteint un montant de 41'000 francs alors que cette somme représentait le total du budget alloué auparavant. Cela lui semble peu logique puisque les campagnes d'information massive d'après-fusion devraient plutôt s'estomper à l'avenir, même si cette rubrique d'information doit subsister pour informer sur les objets généraux.

020.318.02 Frais actes, sanctions honoraires

M. Grandjean (PLR) constate qu'il y a ici une baisse non-expliquée dans les commentaires et aimerait donc une précision sur cette rubrique qui a probablement été ventilée.

M. Michel (cc) rappelle tout d'abord que le CC a partagé la gestion de son portefeuille d'assurances en 2 groupes, soit les assurances personnes (APG, maladie, accident) qui sont gérées par le

dicastère de l'administration et les assurances choses qui sont gérées par le dicastère de l'économie et des finances. En 2009, les 2 dicastères ont procédé de la même manière en dressant un inventaire de l'ensemble des assurances à disposition et en procédant à un calcul des risques. Tous les contrats d'assurance ont ensuite été résiliés afin de pouvoir lancer un appel d'offres. En fonction des offres reçues, la commune a pu discuter avec les soumissionnaires de manière à conclure de nouveaux contrats pour le 1^{er} janvier 2010. Dès lors, le CC confirme que c'est grâce à la masse critique atteinte que des économies ont pu être réalisées sur les primes. Si des prestations ont été revues à la baisse, c'est surtout dans le cadre des assurances choses où certaines franchises ont été augmentées, notamment pour les véhicules. La couverture pour les assurances personnes n'a en aucun cas diminué, c'est bien l'harmonisation du portefeuille d'assurances qui a permis une telle diminution.

En ce qui concerne les publications et annonces, M. Michel relève que le CC est régulièrement félicité et remercié pour la page 2 figurant dans le Courrier du Val-de-Travers qui répond ainsi à un besoin de la part de la population. Le CC n'a pas prévu de diminuer, ni forcément d'augmenter l'information à ce niveau-là. En revanche, le montant qui a été ajouté au budget correspond aux publications légales liées par exemple aux arrêtés sur la circulation routière qui n'avaient pas été intégrées dans les budgets précédents.

M. Karakash (cc) explique que toutes les assurances non RH n'ont également pas subi de baisse de prestations en terme de couverture. Certaines franchises ont été revues à la hausse et il a été décidé après analyse de résilier les couvertures de certaines machines. A l'inverse, d'autres ont été augmentées. Le montant global de l'assurance responsabilité civil est au final plus élevé. C'est grâce à l'effet de mise en synergie et des renouvellements des contrats que des baisses importantes portant le portefeuille d'assurances à environ Fr. 200'000.- ont pu être réalisées. Ces travaux ont été effectués au cours de l'année 2009 et ce sont terminés en décembre 2009, à l'exception des assurances machines. De ce fait, les conséquences n'avaient pas pu être totalement intégrées au budget 2010.

Au sujet de la rubrique relative aux « *Frais actes, sanctions honoraires* », un commentaire figurant à la page suivante et portant sur le nouveau poste « *Frais de poursuites* » explique que ces dépenses étaient auparavant groupées avec les autres frais d'actes et de sanctions. Une augmentation de l'ensemble peut être constatée et est liée à un double effet. D'une part, les frais de poursuites de ce poste proviennent en majeure partie du contentieux des impôts, ces frais sont donc gérés par l'Etat qui transmet ensuite les frais à payer par la commune. D'autre part, la reprise du suivi des débiteurs qui était partielle encore durant les 2 premières années, retrouve maintenant un rythme de croisière avec à la clef des frais plus élevés.

1 SECURITE PUBLIQUE

113.301.00 Traitements patrouilleurs scolaires

Mme Cécile Mermet Meyer (Soc.) explique que le groupe socialiste aimerait connaître le détail de la situation des patrouilleurs scolaires dans les différents villages de la commune de Val-de-Travers. Il souhaite que le Conseil communal l'éclaire sur les solutions utilisées actuellement pour garantir la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, mais également sur les perspectives futures. Des aménagements urbains le long des axes à forte circulation tels que la route cantonale à Travers ou à Fleurier ont-ils été envisagés ? De même, qu'en est-il de la possibilité de création d'un pédibus ?

140.300.01 Frais commission police du feu

M. Frédéric Mairy (Soc.) relève que Fr. 5'111.25 figuraient aux comptes 2009, le budget 2010 prévoyait Fr. 10'000.00 et maintenant Fr. 12'000.- au budget 2011. Il constate que la commission de police du feu coûte plus cher que le Conseil général même après l'amendement voté plus haut. Aucune explication n'est donnée dans les commentaires. Aussi, le PS la trouverait bienvenue.

141.300.03 Soldes des pompiers

M. Grandjean (PLR) constate que les soldes des pompiers ont augmenté par rapport aux comptes 2009 et demande une explication, si par exemple une augmentation d'effectif est prévue et si c'est effectivement le cas pour quelle raison.

141.318.00 Téléphones, radios et divers

M. Grandjean (PLR) demande si une baisse est prévue avec le passage des alarmes sur les portables et non plus sur les pagers.

141.461.00 Subventions cantonales

M. Grandjean (PLR) remarque qu'une baisse de Fr. 18'000.- est enregistrée au niveau des subventions cantonales. Dès lors, le groupe PLR s'enquiert de savoir si des nouvelles normes ou une nouvelle répartition de la part du canton sont entrées en vigueur. Cela doit-il être perçu comme inquiétant pour l'avenir du centre de secours VdT ?

M. Michel (cc) explique tout d'abord que Val-de-Travers ne compte toujours que 2 patrouilleurs scolaires adultes qui se partagent un temps d'activité d'environ 20 % à Travers le long de la « Pénétrante ». Ce tronçon est sensible. A la Grand-Rue de Couvet, où la circulation est moins dense, ce sont des enfants qui participent à la patrouille scolaire. M. Michel rappelle ensuite comme cela a été expliqué au cours de la dernière séance qu'une réflexion est en cours, notamment à Travers, pour bénéficier d'une vision globale des mesures à prendre pour sécuriser les rues villageoises et éviter d'agir au cas par cas sans vision d'ensemble. Il précise que le mandat de prestations de la Police neuchâteloise prévoit 400 heures de contrôle aux abords et sur les chemins menant aux collèges. Cela représente 10 heures de contrôle par semaine scolaire, soit environ 2 heures par jour.

A la question liée aux frais de la commission de police du feu, M. Michel relève que de souligner qu'il y a une augmentation est une lecture totalement erronée du budget. Dans les charges nettes figuraient Fr. 355'000.- au budget 2010 et il y a au budget 2011 Fr. 255'000.-, soit une diminution de de Fr. 105'000.-. Effectivement, dans ce chapitre la rubrique des frais de commission de police du feu augmente de Fr. 2'000.- mais il faut la mettre en parallèle à la diminution de Fr. 105'000.- de l'ensemble du chapitre. Cette baisse est liée à la diminution de 30 % de l'encadrement professionnel. La commission de police du feu est composée de 47 inspecteurs de milice, qui fournissent un travail précieux au sein de la commune. Ces personnes sont disposées à s'investir en dehors de leurs heures de travail. Dès lors, outre le versement d'une solde symbolique, 2 agapes sont organisées, tout d'abord à l'issue d'une première soirée de formation continue et la seconde à la fin de l'assemblée générale qui a pour but d'assurer également une formation continue des 47 inspecteurs de milice. Ce mode de fonctionnement permet à notre commune d'éviter d'engager des inspecteurs professionnels comme c'est le cas dans les 3 autres villes. Ces bénévoles permettent la visite de 750 immeubles chaque année. Si cette augmentation de frais de commission est réellement mise en lien avec la diminution de l'encadrement professionnel, les membres du Conseil général pourront constater que la commune s'en sort largement gagnante. Ces Fr. 2'000.- de frais supplémentaires sont un modeste remerciement en faveur de l'engagement des inspecteurs de milice.

Concernant l'augmentation des soldes des pompiers dans le chapitre du Centre de secours, M. Michel explique qu'il ne s'agit pas d'une augmentation mais d'une diminution par rapport au budget 2010. Il souligne que tant le maintien d'une commission de police du feu de milice est précieuse pour les finances communales, tant le maintien d'une défense incendie de milice est primordiale. L'effectif idéal du Centre de secours pour assurer pleinement les missions qui sont les siennes devrait correspondre en moyenne au versement annuel de Fr. 50'000.- de soldes. Si ce montant n'a pas été atteint en 2009, ni en 2010, c'est avant tout parce que l'effectif suffisant n'a pas été atteint. Dès lors, le CC espère le retrouver progressivement, raison pour laquelle cet objectif a été maintenu dans le budget.

Le nouveau système d'alarme sera opérationnel au 1^{er} janvier 2011 et devrait effectivement aboutir à une diminution des coûts à terme. Mais, vu les frais d'acquisition que ce système va engendrer en 2011 et les incertitudes financières liées à une première année d'exploitation, le CC a décidé de rester prudent et de maintenir le montant qui était à disposition en 2010 déjà.

Concernant les subventions cantonales, M. Michel assure que la clef de répartition n'a pas été modifiée. La comparaison s'est faite à nouveau par rapport aux comptes 2009 et la raison est purement comptable. En effet, en accord avec L'ECAP, l'exercice 2009 comprenait le subventionnement pour l'achat de matériel sur 18 mois, soit entre juillet 2008 et décembre 2009. La différence entre les budgets 2010 et 2011 provient quant à elle d'une diminution d'achat de matériel.

M. Claude-Alain Kleiner (cc) prend la parole de manière à répondre à la question socialiste liée au pédibus. Il rappelle qu'au lendemain de l'alerte enlèvement à la fin de l'hiver dernier, plusieurs demandes ont été adressées en faveur de la mise en œuvre de pédibus dans certains villages, notamment à Couvet. Le dicastère de l'éducation et de l'enseignement avait dès lors pris contact avec le responsable cantonal, M. Thierry Gogniat. Ce dernier est venu et a fait une séance d'information pour les parents concernés, afin d'exposer la philosophie en place. Cette philosophie laisse l'initiative de l'installation de pédibus aux parents ou aux personnes concernées sans qu'il y ait de mise en œuvre dictée par l'Autorité. Dès lors, le CC s'est « contenté » avec les responsables des comités d'école de faire imprimer un dépliant sur lequel figure les 9 noms des représentants des comités d'école, afin que si des parents souhaitent organiser un pédibus, ils puissent prendre contact avec le responsable du comité d'école du village concerné et obtenir le matériel nécessaire. M. Gogniat ne souhaite pas que la commune aille plus loin dans cette démarche.

M. Mermet (Soc.) interrompt l'Assemblée par une motion d'ordre. En tant qu'ancien président du Législatif, il propose au vice-président d'annoncer uniquement les têtes de chapitres du budget au lieu des charges et revenus, étant donné que le Conseil général se prononcera de toute façon sur un budget amendé.

2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

200.302.03 / 210.302.01 / 212.302.05 Traitement remplaçants non subventionnés

M. Vaucher (POP) souhaite savoir de quels remplacements il s'agit et à quel moment ces remplacements ne sont pas subventionnés.

200.318.01 Transports d'élèves

M. Grandjean (PLR) s'interroge sur les transports d'élèves de l'école enfantine et essentiellement sur la charge qui disparaît alors que la subvention subsiste (200.461.01).

210.310.03 Matériel d'enseignement / 210.311.00 Mobilier et équipement / 210.317.00 Courses scolaires

M. Vaucher (POP) relève que les coupes drastiques effectuées dans ces trois domaines ne manquent pas d'inquiéter son groupe. Avec une économie de Fr. 19'000.- par rapport au budget 2010 et Fr. 31'680.- par rapport au comptes 2009, il aimerait connaître la raison de ces coupes et obtenir la garantie du CC que l'ensemble des « prestations scolaires » offertes aux enfants ne sera pas péjoré.

M. Grandjean (PLR) indique que la question du PLR va dans le même sens que celle du groupe POP et aimerait savoir précisément pour quelle raison il y a une baisse de plus de Fr 20'000.- en matière de courses d'école. Une nouvelle politique a-t-elle été mise en œuvre par le Conseil communal ?

210.317.05>06 Activités culturelles et sportives

M. Mermet (Soc.) souligne que malgré une lecture attentive, son groupe n'a toujours pas bien compris ce qu'il se passait dans ces comptes, et les commentaires ne l'ont pas véritablement éclairé. Il ne peut que constater que des transferts importants sont effectués. Dès lors, il aimerait un retour du CC concernant les projets en cours.

210.318.00 Transports CSR et 210.318.10 Transports d'élèves montagne

M. Grandjean (PLR) aimerait connaître la raison de la révision à la baisse de la fréquentation du bassin de natation, est-ce une mesure économique ou un souhait de la part du corps enseignant ? Concernant le transport d'élèves des montagnes, son groupe souhaite en savoir plus sur le mode de fonctionnement choisi, plus particulièrement la participation des parents et les conditions.

M. Hurni (Soc.) se joint à la question PLR et aimerait des explications de la part du chef de dicastère sur les différents types de transports d'élèves. Son groupe croit comprendre que 3 types de transports sont en place, mais il n'est pas sûr de bien maîtriser ce sujet, sans compter que les chiffres sont changeants. En ce qui concerne les transports des enfants dits de la montagne en

particulier, l'augmentation de poste nécessite pour le groupe socialiste quelques éclaircissements. D'une part, il aimerait savoir quel est le coût moyen par enfant des montagnes pour cette prestation. D'autre part, il se demande si le Conseil communal envisage d'autres systèmes qu'un bus scolaire. Finalement, il a un doute concernant le financement cantonal, aujourd'hui assuré par le fonds destiné aux réformes des structures des communes, mais il relève qu'il n'y a pas besoin de faire beaucoup de politique pour comprendre que ce fonds n'a rien à voir avec ces transports. Dès lors, il aimerait des renseignements du CC sur l'utilisation provisoire de ce fonds et finalement connaître les bases légales liées aux transports des enfants dits de la montagne.

212.303.00>03 Ch. soc. AVS, Enseignants ; ALFA ; AC ; Ch. soc. AVS, personnel non subventionné
M. François Oppliger (Soc.) constate que le poste 212.303.00 augmente fortement, alors que deux autres 212.303.01 et 212.303.02 sont supprimés, et la quatrième rubrique 212.303.03 est nouvelle. Aussi, il souhaite savoir en quoi consiste la nouvelle répartition de ces quatre postes.

212.317.01 Camps de ski et autres

M. Hurni (Soc.) souhaite connaître le détail de cette rubrique, le nombre de camps de ski, de camps verts et les autres activités financées par cette rubrique.

213.352.00 Participations (Lycée artistique)

M. Grandjean (PLR) relève dans les commentaires que la participation de la commune serait revue à la baisse, voire supprimée. Dès lors, son groupe voudrait être informé du but de cette suppression et si une alternative financière pour les personnes voulant suivre cette filière pourrait être envisagée.

219.318.02 Cantine scolaire

M. Grandjean (PLR) remarque une charge de 25'000 francs, mais ne sait pas si cela concerne une cantine dès janvier 2011 ou dès la rentrée scolaire d'août, ce qui représenterait une charge de Fr. 50'000.- par la suite. Dès lors, son groupe souhaite des précisions sur cette rubrique.

M. Schwab (Soc.) note que le thème des cantines scolaires a été évoqué dans les médias ces dernières semaines. L'initiative est jugée très bonne. Cependant, au budget figure une nouvelle rubrique, proposant un montant de Fr. 25'000.-, mais sans commentaire expliquant l'utilisation du montant et la forme de l'organisation de ces cantines. Il est sollicité du CC qu'il explique de quelle manière ont fonctionné les cantines en 2010, y compris le coût de la structure actuelle, de même que la manière dont fonctionnera l'organisation des cantines dès l'an prochain et à partir de quand. Il semble qu'une société pourrait être créée. Le cas échéant, par qui le sera-t-elle, comment fonctionnera-t-elle et quelle serait l'implication de la commune dans cette société ?

M. Kleiner (cc) précise tout d'abord que les traitements non subventionnés des remplaçants concernent tous les remplacements autres que ceux liés à la maladie, aux accidents ou aux formations reconnues (rendez-vous médical non remplaçable, formation non reconnue, remplaçants pour élèves qui ne partent pas en camps et souhaitent rester au collège).

Concernant la charge qui disparaît pour les transports scolaires de l'école enfantine alors que la subvention subsiste, il confirme qu'il s'agit d'une erreur. Les Fr. 6'000.- de la rubrique 200.461.01 n'auraient pas dû figurer au budget.

Au sujet de la diminution de l'achat de matériel d'enseignement et les inquiétudes sur les éventuels préjudices que cela pourraient engendrer, M. Kleiner rappelle que le matériel proprement dit – matériel didactique et supports d'enseignement - est payé par le DECS. Seul le matériel dit de consommation pour activités diverses est pris en charge par les communes. La direction a établi un barème et défini un quota selon les cycles d'enseignement, ce qui aboutit à une légère diminution qui ne prétéritera en aucun cas la pédagogie. Après une année de pratique, la direction s'est rendu compte que ce forfait couvrait largement les besoins du corps enseignant. Il précise que ce forfait comprend un montant par élève et un montant par classe et ensuite encore une somme attribuée aux activités créatrices sur textiles (ACT). Il confirme qu'il n'y a aucune crainte à avoir concernant la baisse enregistrée pour le mobilier et l'équipement. La diminution du nombre de classes libère du mobilier qui est installé là où les besoins se font ressentir, ce qui évite d'acquérir d'autres équipements de ce genre.

A la question relative aux courses d'école, M. Kleiner explique que la direction a mis en place un certain nombre de règles, de manière à délimiter les territoires et les champs d'action possibles pour les diverses courses d'école. Ce système permet d'éviter certains excès. La direction, en accord avec le dicastère, privilégie la marche à pied en tous cas pour les courses d'automne, ce qui est bénéfique pour la santé des élèves. Il n'y a donc pas de préjudice. La direction a également limité l'accès à la patinoire. Lors de la première année scolaire, elle a bénéficié de l'aide d'une monitrice, ce qui a été jugé un peu abusif de la part des enseignants eux-mêmes. L'accès au centre sportif a également été revu à la baisse.

M. Kleiner explique ensuite les activités culturelles, sportives et les courses d'école ont été mieux délimitées, engendrant ainsi une baisse d'environ Fr. 10'000.- par rapport aux comptes 2009.

En ce qui concerne la problématique liée aux transports scolaires, M. Kleiner rappelle que la commune paie un lourd tribut à sa configuration géographique. Il résume ensuite la situation en indiquant qu'il y a 4 catégories de transports, à savoir :

1. Transports des élèves dits « de la montagne » (210.318.10)

Le coût des transports des élèves dits « de la montagne » est effectivement conséquent. Le coût moyen par élève se situe à hauteur de Fr. 7'000.-, une fois la subvention déduite, ce coût est ramené à Fr. 3'500.- à charge de la commune. S'il y a bien une obligation légale, pour une commune d'assurer le transport des enfants habitant dans un secteur qui comptait un collège de montagne, il n'y a, en revanche, pas d'obligation à ce que la commune prenne en charge l'entier des frais en découlant. Raison pour laquelle, le CC présentera au Législatif dans le courant du printemps prochain un système prévoyant soit un défraiement aux parents qui assurent le transport de leurs enfants, soit une participation financière des parents à la commune. En 2010, le coût s'élève à environ Fr. 120'000.- pour 24 élèves (17 familles) pris en charge.

2. Transports des élèves au bassin de natation du centre sportif (210.318.00)

La natation est considérée comme un apprentissage de vie qui fait partie du plan d'étude. Un des objectifs de la législature est d'harmoniser les prestations. Certains enfants avaient l'opportunité de bénéficier de ces installations presque hebdomadairement, alors que ceux d'autres villages n'y allaient jamais. Il a été remédié à cette inéquité et après une année d'exercice, le bilan a permis de revoir légèrement à la baisse le taux de fréquentation. Au-delà des prérogatives cantonales et du plan d'étude, Val-de-Travers compte parmi ses rangs une maîtresse qui s'occupe de l'enseignement de la natation en soutien de la titulaire. La titulaire appartenait à l'école et sa place ne correspond donc pas à un nouveau poste, mais il s'agissait de lui garantir une activité à 50 % car elle était engagée depuis plusieurs années sous ce taux. Comme il n'était donc pas possible de revoir son taux d'activité sans respecter les délais légaux, le temps de réaction inhérent à cette diminution de fréquentation a été un peu plus long. Cette fréquentation du bassin de natation a donc été revue à la baisse, non pas uniquement pour une raison économique mais également pour une question de confort. En effet, les enseignants de l'école infantile ont réalisé que leurs élèves pouvaient légitimement se rendre moins souvent à la piscine.

3. Transport des élèves inhérent à l'organisation des classes (210.318.11)

A l'instar de l'année scolaire précédente et pour des raisons de lissage des effectifs, les élèves de certains degrés de Môtiers se rendent à Boveresse et réciproquement. Un autre regroupement a été initié, les élèves de St-Sulpice et de Buttes fréquentent des classes de Fleurier. La direction et le dicastère commencent à configurer l'école selon les cycles HarmoS et anticipent sur la future introduction de l'anglais en 5^{ème} année, raison pour laquelle les enfants sont déplacés sur Fleurier.

4. Abonnement offert aux élèves fréquentant l'école secondaire (212.318.08)

Le tarif est fixé par la convention tarifaire Onde verte et augmente chaque année. En 2011, les prix seront plus conséquents sans que le CC n'ait quoi que ce soit à dire.

En ce qui concerne le recours au fonds d'aide aux communes, M. Kleiner confirme qu'il a déjà été remis en question une fois ou deux. L'ACN a réagi et a obtenu la prolongation de cette subvention. En toute transparence, M. Kleiner explique que la question du subventionnement des transports scolaires est posée avec la prochaine introduction des cercles scolaires, soit la réorganisation

scolaire neuchâteloise qui comporte un système de pilotage différent. Le canton n'ira sans doute pas dans le sens des communes et freinera certainement son subventionnement à l'intérieur même du cercle scolaire. Les communes cherchent donc d'autres alternatives pour fonctionner et notre commune n'échappera pas à la règle. M. Kleiner conclut en espérant que la thématique des transports scolaires sera désormais moins obscure que précédemment pour les membres du Législatif.

A la question des charges sociales AVS enseignants, M. Kleiner indique que la rubrique 212.303.00 englobe en 2011 les postes 212.303.01 et 02. La dernière rubrique 212.303.03 ne concerne que les charges sociales pour le personnel non subventionné. Dès lors, en comparaison en 2010 figuraient au total Fr. 589'000.- répartis sur ces 4 postes et en 2011, Fr. 538'200.-.

Au sujet des camps, M. Kleiner les liste rapidement :

- ✓ 6^{ème} année : journées d'accueil ;
- ✓ 7^{ème} année : 2 camps polysportifs, 1 camp montagne et 1 trekking Transjur'âne ;
- ✓ 8^{ème} année : 1 camp de ski et 1 camp polysportif ;
- ✓ et le traditionnel camp d'Ardèche en 9^{ème} année.

Concernant la participation de la commune au Lycée artistique, M. Kleiner précise que la commune est passée d'un élève à 3 élèves fréquentant cet établissement, ce qui a généré quelques réflexions sur le montant en augmentation. En effet, le CC s'est renseigné auprès de la direction de l'établissement qui l'a informé que peu de communes participaient en fait à ces écolages. La volonté du CC n'est pas d'interrompre purement et simplement sa participation ou de prêter les étudiants concernés, ni ceux qui sont en cours d'étude. C'est pourquoi, il a informé la direction qu'il ne soutiendrait plus son lycée de la même manière, les parents ont également été informés que si leur enfant envisageait d'y étudier une deuxième année, la contribution de la commune se monterait à 50 % à partir de la prochaine année scolaire. Pour tous les nouveaux étudiants, le CC les informera en accord avec le lycée qu'il convient de se diriger vers d'autres filières de financement, notamment l'une ou l'autre Fondation qui font un travail admirable pour les jeunes en formation.

Au sujet de la cantine scolaire, M. Kleiner précise qu'il s'agit du deuxième pilier de la carte de l'accueil parascolaire. Il conçoit que ce projet a peut-être été initié un peu précipitamment car il n'a pu être lancé qu'en septembre et non pas en même temps que la rentrée scolaire. Cette perte de 15 jours a fait que bon nombre de parents ont trouvé d'autres alternatives. Ceci n'explique toutefois pas l'écart entre les résultats des premières enquêtes et les fréquentations effectives. En effet, les premiers sondages avaient laissé apparaître qu'une centaine, voire 150 parents étaient intéressés par la mise en place de cantines. Cependant, à ce jour, seulement 26 enfants de l'école primaire et 13 de l'école secondaire fréquentent les cantines scolaires. Ces cantines sont satellisées de manière à garantir la proximité. Par exemple, un enfant de Noiraigue est placé dans le même village chez une maman de jour, et les enfants de Fleurier fréquentent le Cora. La cantine scolaire n'est pas gratuite, son prix est fixé à Fr. 10.-. Au départ, ce projet était jugé autoporteur en raison du nombre de personnes intéressées. Au final, la masse critique ayant été surévaluée, les charges sont supérieures aux prévisions. Il s'agit en effet de considérer le temps de garde nécessaire à cette prise en charge. A ce jour, les surveillants sont rétribués, les repas sont payés et la commune encaisse les Fr. 10.- par repas. Dès le mois de janvier 2011, une Sàrl sera créée, il s'agit de la forme juridique choisie par le CC pour ce type d'entreprise. Cette société devra accueillir l'entier de l'accueil parascolaire, soit la permanence pédagogique du matin, la cantine scolaire, le foyer scolaire et le passeport loisirs. Le CC a une véritable volonté d'externaliser la carte de l'accueil parascolaire et c'est dans cette voie qu'il poursuivra.

3 CULTURE, LOISIRS ET SPORTS

M. Vaucher (POP) prend la parole pour développer les amendements et les questions de son groupe :

Amendement POP - 342.434.00 Entrées piscine ~~430'000.00~~ 120'000.00

M. Vaucher (POP) indique que son groupe conteste l'augmentation du prix des entrées de 10 %. Cette augmentation, qui toucherait en particulier les familles avec enfants ne lui paraît pas judicieuse et engendrerait davantage un faible gain et une mauvaise image pour la commune. C'est pourquoi, il demande que le montant du point 342.434.00 soit réduit à Fr. 120'000.- et que le prix d'entrée ne soit pas majoré.

Amendement POP - 350.365.90 Manifestations locales ~~35'000.00~~ 40'000.00

Le groupe POP conteste la baisse de subventions Fr. 5'000.- pour les manifestations locales et demande que le budget 2010 soit ramené au chiffre de 2009, soit Fr. 40'000.- (+ Fr. 5'000.-). A ses yeux, ces diverses manifestations sont trop importantes pour que des économies soient pratiquées à leurs dépens.

Amendement POP - 351.365.00. Subventions aux sociétés ~~60'000.00~~ 64'000.00

Le POP conteste la baisse de Fr. 4'000.- des subventions aux sociétés et demande que le budget 2010 soit ramené au chiffre de 2009, soit Fr. 64'000.- (+ Fr. 4'000.-). Les sociétés sont l'âme des villages, elles sont le ciment social et intergénérationnel de la commune. Elles permettent à tout un chacun de cultiver son art ou de pratiquer son sport à faible coût. Elles sont en plus axées sur le bénévolat et elles méritent donc un soutien sans faille des Autorités. Le groupe POP voit d'un mauvais œil la diminution même faible des subventions qui leur seraient octroyées.

350.318.02 Foire de Couvet

M. Vaucher (POP) demande ce qu'il est prévu de faire avec les Fr. 5'000.- budgétés. Le groupe POP aimerait savoir si un concept a déjà été défini pour fêter l'anniversaire de la foire de Couvet.

350.365.00 Fête nationale - 350.365.90 Manifestations locales - 351.365.00 Subventions aux sociétés

Depuis plusieurs années, la fête nationale est un rendez-vous important et convivial du Val-de-Travers. Selon le groupe POP, son coût paraît cependant surfait, notamment en regard du coût des autres manifestations. Il s'interroge s'il ne pourrait pas être revu à la baisse afin de dégager des moyens pour les autres manifestations locales, amputées de Fr. 5'000.- par rapport au budget 2010 ou pour les subventions aux sociétés, qui perdent Fr. 4'000.- par rapport au budget 2010. M. Vaucher propose l'éventualité que la bière soit moins fraîche ou la saucisse moins cuite, de manière à ce que la fête nationale coûte un peu moins cher.

344.314.00 Entretien terrains de sports et salles de gym

M. Grandjean (PLR) aimerait savoir comment s'est passé l'adjudication des nouveaux contrats pris en matière d'entretien. Avant de passer la parole plus loin, le groupe PLR demande la possibilité d'interrompre la séance, afin de pouvoir discuter tranquillement des différents amendements déposés sous ce chapitre.

M. Schwab (Soc.) va dans le sens de la demande du groupe PLR et souhaite clarifier les débats. Il tient à souligner que si tous les amendements sont posés en même temps que les questions, le temps d'entendre le CC et les rapports des groupes, il est probable que les membres du CG oublient le thème même des amendements au moment du vote. Aussi, pour une bonne tenue des débats, il propose que les amendements soient pris et votés les uns après les autres.

La proposition de suspension de séance n'étant pas combattue, le vice-président proclame une interruption de 5 minutes. M. Laurent Devenoges (Soc.) ne se sentant pas bien, il se retire de l'Assemblée pour le reste de la soirée. Il est 21h40 et le vice-président rouvre les débats, il annonce le départ de M. Devenoges et indique que le groupe socialiste devra désigner un questeur le remplaçant en ses rangs. M. Hurni se désigne volontaire. Il passe ensuite au vote du premier amendement POP relatif aux entrées de la piscine.

M. Mermet (Soc.) intervient à nouveau pour une motion d'ordre. En effet, avant de passer au vote de l'amendement, le Conseil général souhaite entendre le CC.

Le vice-président passe dès lors la parole au chef de dicastère concerné.

M. Kleiner (cc) informe que le CC combat cet amendement comme les autres d'ailleurs. Le CC a réalisé une étude comparative sur les différentes piscines du canton et s'est aperçu que les prix pratiqués au centre sportif sont dans la cible et le resteront avec une augmentation de 10 %. Il précise qu'aucune augmentation n'a été prise au cours des 5 dernières années. La volonté du CC n'est pas de prêter les enfants ou les familles. C'est pourquoi, seuls les billets et abonnements

adultes seraient augmentés. L'abonnement passerait ainsi de Fr. 90.- à 100.-, ce qui ne représente pas une majoration hors de prix.

M. Schwab (Soc.) indique que le groupe socialiste soutiendra l'amendement POP dans la mesure où la commune se veut être un lieu de bon accueil pour les familles, ce qui est tout simplement contradictoire avec cette augmentation prônée par le Conseil communal. Sachant qu'en plus, les prix pratiqués pour l'entrée de la piscine sont déjà dans la cible par rapport aux autres. Il ajoute que les prix actuels contribuent certainement à l'attrait de cette piscine et de ce fait ne pense pas que l'augmentation prévue ait le même effet.

M. Grandjean (PLR) relève que l'augmentation n'étant pas significative, son groupe soutient la vision du CC et s'oppose donc à cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président procède au vote de l'amendement POP. Ce dernier est refusé par 19 NON, 13 OUI et 3 abstentions.

Amendement UDC – 343.301.00 Salaires ~~1'039'500.00~~ 939'500.00

M. Willener (UDC) indique qu'après mûres réflexions, son groupe a décidé de retirer son amendement, car il est convaincu que la nouvelle réorganisation du centre sportif apportera ses fruits.

Amendement UDC – 350.318.00 Fête du 24 février ~~12'000.00~~ 4'000.00

M. Willener (UDC) considère cette soudaine hausse de totalement injustifiée, étant donné que la volonté du CG était d'organiser une fête autofinancée et simple. Il ajoute que le bilan remis se passe de commentaire.

M. Kleiner (cc) confirme que la première édition a été quelque peu surdimensionnée. C'était une première... Dès lors, le Club du 24 février va reconfigurer et revoir le concept à moindre coût. Néanmoins, pour fêter dignement la naissance de Val-de-Travers, il est nécessaire de dégager des moyens, notamment pour accueillir une commune de l'extérieur dans des conditions non luxueuses mais décentes.

M. Schwab (Soc.) souhaite, avant de donner l'avis de son groupe, que le CC donne quelques renseignements complémentaires. Selon les comptes fournis par le CC par courrier électronique du 26 octobre 2010, il ressort un déficit de Fr. 2'597.22 pour l'édition 2010 de la fête du 24 février (3'822.88 – 1'225.66). Dès lors, son groupe a un peu de peine à comprendre que cette fête soit surdimensionnée. Cela d'autant plus si le stock invendu pour l'instant d'absinthe et de lithographies est pris en considération. Il s'interroge sur la raison pour laquelle le budget devrait tripler et passer à Fr. 12'000.- alors que le déficit 2010 est de Fr. 2'500.-. Pour le groupe socialiste, cela ne devrait d'autant pas être le cas puisque la cuvée d'absinthe figure désormais au poste 012.317.00.

M. Kleiner (cc) récapitule volontiers les frais arrondis engendrés par l'édition 2010 :

Achat d'absinthe :	Fr. 10'000.-
Achat d'étiquettes :	Fr. 1'500.-
Rétribution de l'artiste :	Fr. 3'000.-
Cantine :	Fr. 2'000.-
Repas officiel	Fr. 2'000.-
Frais invités	Fr. 1'000.-
Cadeaux	Fr. 500.-

Ce qui correspond grosso modo à Fr. 20'000.- de frais contre Fr. 12'000.- de recettes, soit un coût de Fr. 8'000.-. Si toute l'absinthe encore en stock venait à être vendue et non écoulee uniquement sous forme de cadeaux, le coût se retrouverait à moins de Fr. 2'000.-. Pour l'anecdote, M. Kleiner indique que des bouteilles ont été vendues encore dernièrement pour une valeur de Fr. 1'000.- lors de la journée syndicale du SAEN, et profite de les remercier au passage.

M. Schwab (Soc.) n'a malheureusement pas tout à fait compris les explications du chef de dicastère. En l'écoutant, il a compris que la fête coûtait finalement environ Fr. 8'000.-, ce qui correspond aux Fr. 2'500.- de déficit et au stock d'absinthe et de lithographie en ballant. Cependant,

M. Kleiner a également indiqué qu'il fallait redimensionner la fête 2011 en voyant un peu plus petit. Pour M. Schwab, augmenter le budget de Fr. 8'000.- n'implique justement pas une vision plus modeste. C'est pourquoi, certains membres du groupe socialiste soutiendront l'amendement UDC, ce d'autant plus que l'achat d'absinthe en 2011 sera directement enregistré dans le compte 012.317.00.

M. Grandjean (PLR) indique que les discussions intervenues à l'interne avec le CC ont convaincu le groupe PLR du maintien de cette fête. Aussi, il soutient cette fête et refusera l'amendement UDC.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président procède au vote de l'amendement UDC. Ce dernier est refusé par 17 NON contre 12 OUI et 6 abstentions. Le vice-président ouvre ensuite la discussion sur l'amendement suivant.

Amendement POP - 350.365.90 Manifestations locales ~~35'000.00~~ 40'000.00

M. Vaucher (POP) développe à nouveau cette proposition. Le groupe POP trouve que les manifestations locales sont primordiales à la vie de la région. De ce fait, il voit d'un mauvais œil que la somme allouée à ces manifestations soit amputée de Fr. 5'000.-.

M. Kleiner (cc) indique que le CC n'a absolument pas la volonté de ne plus soutenir les sociétés locales, bien au contraire il est convaincu qu'elles contribuent largement à l'identité des villages. Cependant, l'expérience de cette année démontre qu'en responsabilisant les sociétés sur les prestations que la commune leur fournit, il est possible de diminuer le soutien financier, ce qui ne met pas en péril les manifestations locales.

M. Hurni (Soc.) informe que le groupe socialiste appuiera l'amendement POP. Il entend bien le CC et rappelle que les montants inscrits au budget sont une autorisation de dépenser mais pas une obligation. Dès lors, si le CC a la possibilité de faire avec moins tout en fournissant les mêmes prestations par une rationalisation, le groupe socialiste est convaincu qu'il le fera et il le remerciera lors de l'approbation des comptes. En soutenant cet amendement, le PS ne veut tout simplement pas prendre le risque de diminuer les prestations en termes de manifestations locales. En ce qui concerne le subventionnement aux sociétés, soit la prochaine proposition de modification du POP, il est convaincu que ces sociétés forment le ciment de la vie régionale, aussi il n'est pas envisageable pour l'heure de penser que la baisse prévue au budget n'ira pas sans diminution de prestations.

M. Grandjean (PLR) appuie la vision du CC. Pour le groupe PLR la responsabilisation des sociétés sur certains coûts élevés n'est pas un mal, il cite ici l'exemple de la Ville de Neuchâtel avec Neuchâtel Xamax.

Aucun membre de l'Assemblée ne souhaitant encore intervenir, le vice-président passe au vote de l'amendement POP. Il est refusé par 18 NON contre 17 OUI. M. Hurni intervient car il avait cru comprendre que 19 personnes l'approuvaient. Le vice-président lui confirme le total de 17 oui et passe au prochain amendement et passe la parole au groupe POP.

Amendement POP - 351.365.00. Subventions aux sociétés ~~60'000.00~~ 64'000.00

M. Vaucher (POP), afin de ne pas se répéter, tient juste à souligner que les sociétés locales sont la force et le ciment social de notre région et perçoit dès lors mal la diminution prévue au budget. Val-de-Travers ne serait pas ce qu'il est sans ses sociétés, en comparaison d'autres régions où il ne se passe pour ainsi dire plus rien.

M. Kleiner (cc) précise que dans ce cas-ci, il s'agit vraiment d'un désenchevêtrement. La diminution prévue sous cette rubrique correspond en fait aux sommes affectées au festival Hors tribu, au Défi du Val-de-Travers et à la disparition de Connaissance du monde. Le CC a simplement diminué le montant budgétisé en fonction de ces affectations nouvelles.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président passe au vote. Cet amendement est refusé par 18 NON contre 16 OUI et 1 abstention. M. Schwab demande le recomptage des voix par le biais des questeurs car il n'arrive pas au même résultat. Les questeurs se lèvent et procèdent au

comptage des mains levées : 16 OUI, 18 NON et 1 abstention. L'amendement est définitivement refusé.

344.319.00 Mise en réseau des activités sportives

M. Schwab (Soc.) rapporte la question de M. Rosat qui n'a malheureusement pas pu être présent ce soir. Il souhaite connaître concrètement ce que signifie la mise en réseau des activités sportives et qui en est chargé.

350.318.02 Foire de Couvet

M. Vaucher (POP) demande ce qu'il est prévu de faire avec les Fr. 5'000.- budgétés. Le groupe POP aimerait savoir si un concept a déjà été défini pour fêter l'anniversaire de la foire de Couvet.

350.365.00 Fête nationale - 350.365.90 Manifestations locales - 351.365.00 Subventions aux sociétés

M. Vaucher (POP) se demande finalement si le coût de la Fête nationale n'est pas un peu surévalué, notamment en regard du coût des autres manifestations.

M. Kleiner (cc) explique que la mise en réseau des activités sportives appartient et a été étudiée au sein du concept d'accueil parascolaire, dans le cadre du passeport loisirs. Des subventions fédérales et cantonales ont été obtenues. Selon le même régime que les contrats de régions, la commune affecte également une somme à ce domaine. M. Kleiner ajoute qu'un des partenaires important de ce concept est J+S Kids, qui est en lien avec les sociétés locales et qui possède des moniteurs J+S. Les enfants ont donc l'opportunité de découvrir de nouveaux sports. Ce sont avec ces partenaires que se construit petit à petit le puzzle du passeport loisirs.

Pour la foire de Couvet, un petit groupe de travail a été mis sur pied et est constitué de Covassons et d'anciens Covassons. Ce groupe de travail étudie un concept léger pour célébrer de manière conviviale cet important anniversaire, tout en respectant le cadre budgétaire prévu.

M. Kleiner informe que le CC rencontrera la semaine suivante les représentants du comité de la Fête nationale, MM. Maxime Clémenceau et Léonard Simon-Vermot pour établir un mandat de prestations. Dès lors, si le CC arrive à négocier ce mandat à la baisse, il ira dans ce sens. Toutefois, il tient à rappeler que lors de la séance d'examen du budget 2009, M. Benoît Simon-Vermot avait déposé un amendement allant dans le sens inverse. Le CC est convaincu que la somme allouée est suffisante mais il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle la location d'une cantine est un élément extrêmement coûteux. M. Kleiner précise finalement que lors de l'édition 2010, des synergies ont pu être mises en place à St-Sulpice avec le comité du 100^{ème} du Collège.

4 SANTE

461.318.00 Dépistage soins dentaires

M. Grandjean (PLR) aimerait obtenir davantage de précisions sur la nouvelle politique envisagée par le Conseil communal en matière de soins dentaires.

460 Médecine scolaire et 460.318.01 Orthophonie

Mme Menoud (PLR) souhaiterait d'une manière générale connaître les rationalisations entreprises en ce qui concerne la médecine scolaire. Son groupe aimerait également quelques explications sur le budget de l'orthophonie qui passe de Fr. 0.- à 25'000.-.

461.318.01 Subventions soins dentaires

M. Grandjean (PLR) se demande pourquoi cette subvention n'est pas utilisée et si une information est donnée aux personnes pouvant en bénéficier.

M. Oppliger (Soc.) souligne que la prophylaxie dentaire est une nécessité. Au vu des comptes 2009 et des budgets 2010 et 2011, la subvention n'est pas très utilisée. Aussi, le groupe socialiste se pose la question suivante : L'information est-elle suffisante auprès des parents ? En outre, il souhaite davantage de détails sur l'utilisation de cette subvention.

491.301.00 Traitements ambulanciers professionnels

M. Grandjean (PLR) constate une augmentation de Fr. 100'000.- de ce poste. Son groupe souhaite en connaître l'explication.

491.452.00 Participation des communes

M. Grandjean (PLR) souhaite savoir si cette rubrique ne fait pas l'objet d'une surévaluation par rapport au budget et comptes précédents.

M. Kleiner (cc) informe tout d'abord que la commune est affiliée à l'Association des cliniques dentaires mobiles (ACDM). Cette association doit remplacer sa caravane dentaire et au vu des péripéties qu'elle vit actuellement, le CC a décidé de ne plus recourir à ses services avec effet à la fin de l'année scolaire 2010-2011. Le CC s'est assuré de travailler avec les dentistes de la place, avec lesquels un mandat de prestations sera conclu à moindres coûts que la caravane dentaire. La caravane se chargera encore de la prophylaxie dentaire ou « la dame des dents » qui est une prestation de prévention importante, tandis que le dépistage et les soins seront fournis par les dentistes privés.

En ce qui concerne plus particulièrement le poste soins dentaires, le CC est, année après année, surpris de constater qu'il est sous-utilisé malgré la large information qui est diffusée auprès de tous les élèves de l'école. Chaque début d'année scolaire, la circulaire est distribuée en 1'500 exemplaires. Malgré cette information, les parents n'utilisent pas cette manne possible.

Au sujet de l'orthophonie, M. Kleiner relève qu'il s'agit des effets de la résiliation de la convention du centre d'orthophonie de la Ville de Neuchâtel. Le CC contribue à la mise en place de 2 nouvelles orthophonistes à Fleurier. Il n'y a pas de déficit dans la dispense des soins orthophoniques. 3 cabinets sont installés actuellement à Val-de-Travers et fonctionnent à satisfaction.

M. Michel (cc) précise que l'augmentation prévue pour les traitements des ambulanciers professionnels concerne la progression salariale (échelon ordinaire 2011 + échelon 2010 non attribué) et les indemnités de service de piquet. La différence entre le budget 2011 et les comptes 2009 provient du fait qu'en 2009, 2 ambulanciers ont été engagés en cours d'année alors que l'entier de leur salaire avait été budgétisé.

Il confirme que la participation des communes n'est pas surévaluée. Les communes de La Côte-aux-Fées et des Verrières participent en fonction de leur nombre d'habitants au même titre que Val-de-Travers. Le ratio entre les charges nettes et la participation n'a pas changé.

5 PREVOYANCE SOCIALE

540.301.00 Trait. personnel crèche

M. Schwab (Soc.) indique qu'il s'agit d'une question générale sur la situation des crèches communales et souhaite simplement connaître le nombre de places, le taux d'occupation et s'il existe des listes d'attente.

M. Vaucher (POP) relève que l'interrogation de son groupe est la même mais présentée d'une autre manière. Dès lors, il aimerait une justification pour la baisse de Fr. 38'400.- de cette rubrique par rapport au budget 2009.

560 Encouragement construction logements

M. Hurni (Soc.) aurait voulu connaître l'analyse du CC sur les subventions d'aide aux logements. Même si les baisses des aides fédérales qui induisent des diminutions sur les subventions cantonales et communales ont plutôt un effet positif financièrement parlant sur le budget, les encouragements à la construction de logements sont pour le groupe socialiste un élément de la politique cantonale et communale qui a tout son sens. Aussi, le PS aimerait savoir si une réflexion existe sur le plan cantonal ou si à défaut une réflexion communale est menée à ce sujet. Il souligne que les subventions qui sont coupées sont entièrement répercutées sur les habitants de ces logements subventionnés. Dès lors, il se demande si ces personnes ont été informées de la situation, si des solutions sont recherchées avec elles pour éviter leur déménagement. A son sens, il est du devoir d'une collectivité publique d'assurer un logement digne pour tous, c'est pourquoi il aimerait connaître l'opinion et la réflexion du CC.

M. Kleiner (cc) souligne tout d'abord que le résultat pour le chapitre crèche réjouit le Conseil communal. Il évoque ensuite quelques chiffres : Fleurier compte 16 places reconnues et accueille 38 enfants. Il n'y a pas de liste d'attente. La crèche sur le site de Couvet dispose quant à elle de 38 places reconnues et accueille 87 enfants, 5 enfants sont placés sur la liste d'attente. Le taux d'occupation est actuellement de 84 %. M. Kleiner explique qu'après passablement d'aléas et de péripéties, des synergies ont pu être dégagées entre les deux sites et ont abouti à une diminution d'EPT. Il y a désormais plus de rigueur dans la gestion, car la direction s'est davantage professionnalisée. La crèche communale a pour volonté de privilégier les enfants en bas âge de manière à augmenter le taux d'occupation. La diminution d'EPT et la hausse des places reconnues (augmentation de 12 places à Couvet) tout en restant dans le cadre de l'indice d'encadrement est un résultat qui réjouit beaucoup l'Exécutif.

M. Pierre-Alain Rumley (cc) explique que les logements subventionnés au Val-de-Travers sont ceux qui ont bénéficié de l'aide fédérale. Ces aides sont en fin de processus et vont cesser en 2014, à l'exception d'un bâtiment qui en bénéficiera jusqu'en 2017. Il précise que ce sont des aides à la personne et non pas à la pierre. Les locataires seront informés des conséquences le moment venu. Le CC n'est pas encore dans la situation de devoir les informer précipitamment. De manière générale, le CC est convaincu que la commune doit être active dans ce domaine. Il regrette d'ailleurs que le canton n'ait pas beaucoup de moyens en matière de politique de logements et invite les Députés à être actifs et à étudier cette problématique au niveau cantonal. Il relève que certains projets sont en train d'aboutir dans le canton. La commune est en contact avec des promoteurs qui pourraient participer à la création de logements à loyers modérés ou destinés aux personnes âgées. La commune a un grand avantage en disposant de terrains. Si le Législatif le souhaite et l'accepte au moment où le CC lui soumettra un rapport, ces terrains pourraient être mis à disposition en droit de superficie à des prix très bas afin d'avoir un effet sur le prix des loyers.

Amendement PLR - 591.361.00 Aide humanitaire 22'000.00 0.00

M. Yves Currit (PLR) développe l'amendement comme suit : « *En cohésion avec le préambule fait par notre collègue rapporteur, le PLR refusera la création d'une nouvelle rubrique de subvention.*

Au vu des économies à réaliser sur le budget 2011 et les importants efforts à consentir, nous souhaitons amender cette rubrique à un montant nul, ce qui reviendra à dire à sa suppression pure et simple. Ce n'est pas de gaité de cœur qu'une majorité des membres PLR ont pris cette décision. Cependant, si nous ne souhaitons pas entrer en matière pour le budget 2011, le PLR est ouvert à réexaminer une telle subvention pour l'exercice 2012, si dans quelques mois, l'examen des comptes 2010 nous réserve de bonnes surprises.

Pour l'heure et au vu d'une situation financière qui reste préoccupante, le PLR rejette tout nouveau poste de subvention. »

M. Karakash (cc) indique que le CC combat cet amendement et regrette cette approche purement financière. Il est rassuré d'entendre que ce n'est pas le principe même de l'aide au développement qui est combattue. Il précise que le CC n'a pas la volonté de faire de l'aide humanitaire de manière régulière mais de l'aide au développement, avec la création de projets s'inscrivant dans une certaine durée et portant leurs fruits à moyen et long terme. Cependant, le CC ne souhaite pas reporter à plus tard le fait d'assumer cette responsabilité morale à l'instar de toutes les autres collectivités publiques. Toutes les villes de suisses font de l'aide humanitaire, y compris celles qui ont une Autorité davantage tournée vers la droite. Même au sein des bastions les plus conservateurs, des moyens d'aider les régions les moins favorisées à se développer sont trouvés. Dès lors, Val-de-Travers serait la seule à ne pas être active dans ce domaine. Certes, la commune est dans une situation difficile et doit consentir des efforts importants, mais il est question d'un montant de Fr. 22'000.-. En le mettant en regard de ce que la commune bénéficie du principe de solidarité des communes, cela représente finalement le 0.35 % des 6 millions de francs reçus. Aussi, en bénéficiant d'un tel montant que les communes à meilleure situation financière ont la bonté de donner, il serait regrettable de ne pas réussir à dégager Fr. 22'000.- pour que Val-de-Travers puisse à son tour aider les régions les moins favorisées. Si le CG s'interroge sur le degré d'urgence d'agir, M. Karakash informe que depuis le début de la séance, ce ne sont pas moins de 1'940 enfants qui sont morts de faim dans le monde. 1'940 enfants de moins de 10 ans. Sachant

cela, le CC est convaincu de la nécessité d'agir maintenant. Il est vrai que la pauvreté existe aussi chez nous, mais elle n'est pas du même ordre. Il faut agir là où elle est la plus violente. A ce jour, un programme de la Confédération a été mis sur pied : pour chaque franc que les collectivités communales investissent, la Confédération augmente d'un tiers le montant alloué. Cette démarche est menée dans le canton par d'autres communes. La Ville de Neuchâtel a par exemple décidé l'année dernière de consacrer le 1 % du produit de ses ventes d'eau à cette tâche. Cela représente un montant conséquent de plus de Fr. 100'000.-. En tirant une moyenne entre les cantons, Neuchâtel attribue moins de Fr. 3.- par habitant alors que le Jura est à plus de Fr. 5.- et Genève à plus de Fr. 28.- par habitant. Val-de-Travers a donc beaucoup de chemin à faire. Ce montant de Fr. 22'000.- proposé permettrait de rejoindre la moyenne des villes neuchâteloises et correspond à Fr. 2.- par habitant. Cette proposition a pour but de verser des fonds d'une manière plus transparente que par le passé. En effet, tous les groupes ont accepté une fois ou l'autre des actions de soutien ou d'entraide en approuvant les comptes. Cette manière serait donc plus transparente et permettrait de bénéficier du programme de la Confédération. Sur le fond, il est important d'institutionnaliser l'aide humanitaire, de la faire apparaître clairement aux yeux de la population car c'est une dépense discutable du point de vue des citoyens de notre commune qui n'en profitent pas directement. Cette dépense ne contribue pas au bien-être des habitants de notre communauté, mais elle ne doit en aucun cas être synonyme de « fait du Prince ». Dès lors, il est important d'obtenir une démarche participative quant aux choix des projets soutenus et dans la responsabilité d'assumer les choix. Pour anecdote, M. Karakash explique que certaines œuvres d'entraide ont eu des problèmes entre les montants versés et ceux effectivement alloués sur le terrain. Aussi, le CC a la volonté que la qualité et le suivi soient assurés, ce qui ne peut malheureusement pas être fait à notre échelle. C'est pourquoi, le souhait est de travailler avec des organismes qui ont justement les moyens d'assurer le suivi sur le terrain. En résumé, le CC invite vivement le CG à soutenir l'inscription de cette ligne budgétaire cette année déjà, afin de bénéficier du programme de la Confédération et de partager la responsabilité du choix des projets. L'idée n'est pas d'octroyer ce montant sur la seule décision du CC mais au contraire de proposer au cours d'une prochaine séance un règlement sur l'utilisation de cette aide, sur la manière de choisir les projets à soutenir et également sur la façon d'y associer le plus largement possible la population. Cette démarche participative devrait comprendre les écoles, afin que les enfants déjà puissent prendre conscience de notre situation privilégiée face à la misère du monde.

M. Schwab (Soc.) indique que le groupe socialiste est surpris de l'amendement PLR pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les communes du Val-de-Travers ont depuis longtemps, voire depuis des décennies, fait preuve de solidarité envers les plus faibles à certaines occasions, envers les victimes de catastrophes naturelles par exemple, ou pour aider le développement dans certains pays. Il ne s'agit donc pas d'une nouveauté qui apparaît aujourd'hui. Certaines de ces actions étaient transparentes et d'autres totalement opaques dans les comptes des différentes communes. Une très grande majorité des villes de Suisse mènent des actions similaires et il en va aussi de l'image de la commune. Il est difficile de ne pas réussir à consacrer des moyens pour aider les plus défavorisés alors que d'un autre côté notre commune est elle-même aidée par le biais de la péréquation. Val-de-Travers accueille à bras ouverts la solidarité dont les autres communes du canton font preuve en sa faveur, aussi, ce serait un peu synonyme de cracher dans la soupe que de proposer un tel amendement et de l'accepter. La commune de Val-de-Travers a déjà participé à des actions d'entraide, la transparence n'était pas tout à fait au rendez-vous et la volonté du CC de l'afficher désormais est une excellente chose. M. Schwab a entendu des membres du PLR expliquer qu'ils étaient d'accord sur le fond, mais ne souhaitaient pas que cela apparaisse dans le budget. Cette position le choque. Pour sa part, il considère qu'il faut de la transparence et qu'il en va de l'image de la commune. Le groupe socialiste ne souhaite plus voir des dons alloués à différentes actions d'entraide, ventilés sous plusieurs rubriques comme cela s'est vu lors de la clôture des comptes des anciennes commissions scolaires. La position du CC a convaincu le groupe socialiste qui refusera dès lors l'amendement funeste présenté.

M. Willener (UDC) ne fera pas un aussi long plaidoyer que MM. Karakash et Schwab mais souhaite informer que le groupe UDC est partagé sur le sujet. Aussi, il laissera ses collègues se prononcer. A titre personnel, M. Willener préfère donner Fr. 22'000.- à l'aide humanitaire que de donner sa voix au groupe PLR.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président passe au vote de l'amendement. Ce dernier est refusé par 19 NON contre 10 OUI et 5 abstentions.

6 TRAFIC

Amendement UDC – 620.301.00 Trait. Travaux publics ~~2'105'900.00~~ 2'005'900.00

M. Willener (UDC) retire son amendement même s'il reste convaincu qu'il y a moyen de faire avec moins de personnel aux travaux publics.

620.315.00 Entretien des véhicules

M. Hurni (Soc.) rappelle qu'il y a quelques mois, le CG a voté un rapport pour l'acquisition de véhicules pour la voirie. Véhicules qui étaient par ailleurs financés par l'aide à la fusion. Ce procédé devait éviter d'une part de procéder à des amortissements et d'autre part d'éviter des entretiens extrêmement coûteux. La preuve avait été faite par le CC qui avait dès lors expliqué qu'en investissant dans ces nouveaux véhicules, des économies sur de nombreuses taxes automobiles et sur l'entretien se feraient ressentir dès 2011. Or, il n'en est rien. Aussi, M. Hurni se demande si ces investissements ont pris du retard et aimerait en connaître la raison, et si ce n'est pas le cas, il aimerait savoir si la baisse d'entretien promise était un mythe.

620.318.04 Elimination des déchets verts

M. Grandjean (PLR) demande s'il y a un risque de contamination des sites sur lesquelles se trouvent les anciennes décharges, sachant que les décharges actuelles (ou futures) doivent faire l'objet d'une récupération des jus.

M. Yves Fatton (cc) confirme qu'effectivement tous les effets induits par l'investissement dans de nouveaux véhicules pour la voirie ne vont pas se faire ressentir en 2011. Il explique qu'une difficulté a été rencontrée lors de l'appel d'offres. Un garagiste de la région a déposé une opposition pour vice de forme concernant le procédé de mise en soumission des véhicules. La commission des travaux publics avait admis de maintenir l'appel d'offres dans la région, en pensant que les véhicules étaient de nature identique et dès lors non soumis aux marchés publics nationaux. Bien au contraire, la jurisprudence cantonale et fédérale a rappelé au dicastère qu'il était dans le tort car les véhicules sont de même nature. Cette correction a impliqué que le montant total de l'appel d'offres était bien supérieur aux procédures sur invitation ou de gré à gré. Dès lors, l'ensemble de la procédure d'appel d'offre de marchés publics nationaux a été relancée en juillet. A ce jour, les véhicules ne sont pas encore commandés, la convention avec l'adjudicateur doit être signée au lendemain de cette séance. Ce qui signifie que les véhicules seront livrés dans le courant du mois de mars, voire avril 2011. Les effets bénéfiques induits par ces nouveaux véhicules ne seront donc pas reportés en totalité sur l'exercice 2011. M. Fatton tient tout de même à souligner qu'une baisse significative a été enregistrée dans cette rubrique.

M. Fatton profite de son temps de parole pour répondre aux questions liées aux anciennes décharges et pour anticiper l'amendement du groupe POP. Il explique que depuis de nombreuses années les communes entreposaient leurs déchets verts sur les anciennes décharges. Le service cantonal de la protection de l'environnement avait proposé aux anciennes communes de fermer ces sites. Les communes avaient fait opposition. Une fois la fusion des communes effective, le SPE a relancé Val-de-Travers et s'est approché des dicastères de l'urbanisme et du développement durable et des travaux publics pour fermer définitivement ces décharges. Il a été admis que dès 2010, les anciennes décharges n'allaient plus être utilisées pour le dépôt des déchets verts ou tout autre détrit. Il fallait dès lors trouver une solution en créant une place de stockage pour déchets verts, ce qui impliquait la construction d'installations spécifiques (création d'une dalle avec récupérateur de jus). Cependant, la réalisation d'une place de dépôt exigeait un investissement trop conséquent en regard des 400 tonnes de déchets verts récoltées par la voirie lors de la tonte des espaces verts communaux. Raison pour laquelle, le dicastère des travaux publics s'est approché de l'entreprise Agri Bio Val qui a accepté de reprendre les déchets verts provenant du domaine public communal. D'autres installations ont été approchées, notamment à Chavornay ou sur Morat, mais les coûts d'acheminement et de traitement des déchets verts sont beaucoup plus élevés que les services octroyés par Agri Bio Val. M. Fatton informe que les autres entreprises ou agriculteurs qui souhaitent éliminer leur déchets verts via l'entreprise de biogaz devront également payer le traitement. Le CC est conscient qu'il s'agit d'une somme supplémentaire mais il est contraint de

traiter ces déchets en respectant la base légale et en ne stockant plus ces derniers dans des installations non adaptées.

Amendement POP - 620.318.04 Elimination des déchets verts ~~32'000.00~~ 0.00

M. Vaucher (POP) remercie le CC pour ces éclaircissements. Il souligne que l'amendement de son groupe ne vise pas à critiquer l'entreprise Agri Bio Val qui a présenté un excellent projet, écologiquement très intéressant. Ce qui dérange le POP est le fait de devoir payer pour apporter du carburant à la centrale de biogaz de Fleurier. Si cette entreprise ne peut pas être financée par la vente du gaz produit, le groupe POP n'est pas opposé à ce que la commune subventionne ce gaz, ce qui est philosophiquement totalement différent. Payer pour apporter des déchets valorisables n'est pas défendable. M. Vaucher est content que l'homme du 21^{ème} siècle existe, il explique qu'avant les tas de branches se décomposaient tout seul et disparaissaient après un certain laps de temps. Il regrette que les choses ne puissent plus se faire aussi simplement, il espère néanmoins que la population ne sera pas obligée de ramasser les feuilles dans la forêt.

Aucun membre de l'Assemblée ne souhaitant s'exprimer, le vice-président passe au vote de cet amendement. MM. Dreyer et Eschler se refusent spontanément en prenant place dans le public le temps du vote. L'amendement est refusé par 22 NON contre 3 OUI et 7 abstentions.

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Amendement POP - 721.318.05 Huiles usées ~~2'500.00~~ 5'000.00

M. Vaucher (POP) trouve préjudiciable de diminuer de moitié le budget pour la collecte des huiles usées, car finalement le groupe POP se demande pourquoi il y a moins d'huiles usées. Etant donné qu'il n'y a plus d'armoires dans tous les villages pour les collecter, il imagine assez mal les gens se promener avec leur bocal d'huile de frites rance pour atteindre un point de collecte. Dès lors, il ose penser qu'elles soient parfois déversées dans les toilettes ou évier. Afin d'y remédier, le groupe POP demande que ce poste soit ramené à la somme du budget précédent, soit Fr. 5'000.-, afin d'organiser la collecte d'huiles usées dans chaque village, comme déjà demandé.

M. Rumley (cc) partage la préoccupation du groupe POP car le CC aimerait que ces huiles soient récupérées le maximum possible même si tous les villages ne disposent pas d'armoires à cet effet. Cependant, le CC a l'impression que la demande dans les villages où il n'y a pas de collecte d'huiles usagées aujourd'hui, n'est pas autant forte parce que les gens se sont finalement habitués à se rendre aux endroits de collecte. De ce fait, le CC n'est pas totalement persuadé de la nécessité d'avoir ce dépôt d'huile partout. Aussi, il propose que le Conseil général lui laisse encore un délai d'une année pour mener ses expériences à ce niveau-là, et d'en rediscuter lors de l'examen du budget 2012 s'il se rend compte que la situation n'est pas satisfaisante. Donc, le CC propose un peu à contrecœur de refuser l'amendement POP.

M. Vaucher (POP) se demande, si d'aventure l'étude prouvait qu'il faille remettre les armoires de collecte d'huiles dans chaque village, si Fr. 2'500.- supplémentaires suffiraient. Mettre Fr. 5'000.- au budget n'oblige pas le CC à les utiliser mais permettrait de le faire si l'étude montre qu'effectivement c'est une nécessité d'installer ces armoires, sans devoir attendre une année supplémentaire.

M. Rumley (cc) laisse le CG agir et trancher dans sa grande sagesse.

M. Mermet (Soc.) indique que si le CC ne refuse qu'à contrecœur cet amendement, il se permettra de le soutenir.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président passe au vote. L'amendement POP est accepté par 17 OUI contre 15 NON et 3 abstentions.

Amendement UDC – 791.361.00 Participation au RUN ~~28'000.00~~ 0.00

M. Willener (UDC) sent que M. Hurni va lui sauter dessus pour cette proposition, mais indique que cela n'est pas grave ! Cet amendement est davantage un coup de gueule pour montrer à l'Etat qu'il pourrait mettre une punaise sur Val-de-Travers et faire quelque chose. Aussi, il propose de ne pas payer la participation au RUN au moins pour une année.

Amendement UDC – 791.365.00 Subvention à Secrétariat ARVT 40'000.00 0.00

M. Willener (UDC) se pose des questions et notamment si Val-de-Travers a encore besoin de cette association.

M. Rumley (cc) indique que le CC s'oppose à la suppression de la contribution au RUN. Le RUN est une bonne institution, même s'il est vrai qu'elle n'a pas encore amené tous les résultats que Val-de-Travers aurait pu espérer. Quoiqu'il en soit, le CC n'est pas du même avis que M. Willener et n'estime pas que l'Etat n'ait rien fait pour la région. M. Rumley relève qu'il s'agit d'une idée générale qui circule au sein de Val-de-Travers, comme si ses habitants étaient des pauvres personnes auxquelles l'Etat ne pense pas, ce qui n'est absolument pas le cas. Certains avantages sont accordés à notre région et il ne faut surtout pas que Val-de-Travers s'isole du reste du canton. Le RUN est l'organisme qui permet la concertation des différentes régions du canton entre elles, il y a donc de bonnes raisons de ne pas être absent de ce genre d'association.

M. Hurni (Soc.) ayant été invité par M. Willener à prendre la parole, fait l'intervention suivante : *« Je rassure tout de suite, je ne sauterai pas sur M. Willener bien qu'il soit très attirant ! Un peu plus sérieusement, le groupe socialiste refusera fermement cet amendement pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'il est conscient que les contrats-régions sont de bonnes choses mais malheureusement mal abouties. Les Députés de tous les partis qui sont dans cette salle ont d'ailleurs signé à l'époque l'interpellation au Conseil d'Etat qui demandait que les contrats-régions soient maintenant mis en place. C'est vrai que cela a été assez défaillant, même très défaillant, mais il y a de l'espoir. De l'espoir, d'abord parce que l'ancien Chef du Département de l'économie n'est actuellement plus Conseiller d'Etat et a été remplacé. Aussi, on peut espérer que son successeur sera plus attentif aux avancées que peuvent procurer les contrats-régions et leur réalisation. D'autre part, la structure RUN a certes eu mal, mais aujourd'hui, elle est en train de se reconstruire, de ré-administrer ses rôles. Et enfin, il nous semble que cela ne serait pas une bonne idée d'isoler le Val-de-Travers, sans aucun lien avec cet outil qu'est le RUN. Il a souvent été dit que finalement le RUN était une belle plante, mais qu'on n'a pas arrosée. Je crois aujourd'hui que le Conseil d'Etat est plus engagé à vouloir arroser cette plante, dès lors ce n'est pas à Val-de-Travers de lui fournir du désherbant ! »*

Cet amendement est refusé par 29 NON contre 4 OUI et 2 abstentions. Le vice-président passe ensuite la parole au Conseil communal en ce qui concerne le second amendement UDC ayant trait à la suppression de la participation au secrétariat de l'ARVT.

M. Karakash (cc) indique qu'il est vrai qu'en 2009, le montant budgétisé s'élevait déjà à Fr. 10'000.- et il n'avait finalement pas été dépensé. Preuve, s'il en fallait une, que le CC ne dépense pas toujours les montants accordés au budget, s'il n'y en a pas la nécessité. En 2010, le CC espère se retrouver dans la même situation, car aucun nouveau projet n'a été lancé dans le cadre de l'ARVT. M. Karakash tient juste à rappeler qu'avant la fusion, l'ARVT bénéficiait de cotisations versées pour son fonctionnement par les anciennes communes. Une partie de ces cotisations avaient ensuite été versées au RUN. A ce jour, l'ARVT dispose d'un petit trésor de guerre puisque son bilan tourne autour de Fr. 80'000.-. Dès lors, l'association n'est pas encore dans la situation où elle doit réclamer la participation des communes à chaque fois qu'elle plante un clou. Par contre, elle subit quand même des dépenses annuelles, notamment des contributions à des organismes qui fournissent des prestations pour le développement des 3 communes (SAB, aide aux montagnards, SEREC, etc.). Faire partie de ces organismes revient moins cher aux 3 communes en cotisant au travers de l'ARVT. Ces dépenses annuelles pèsent quand même sur le budget de l'association bien qu'elles aient été absorbées par le bilan hérité d'avant la fusion. Aussi, l'ARVT ne pourra plus les prendre en charge longtemps, sans demander de participation aux communes, via la réintroduction de cotisation par exemple ou sous forme de subvention. M. Karakash précise que l'association aura bientôt besoin d'un montant oscillant entre Fr. 5'000.- et 10'000.- par année pour garantir son fonctionnement. D'une part, pour travailler de manière plus générale avec les communes de La Côte-aux-Fées et des Verrières pour des collaborations plus spécifiques et existantes dans divers domaines. D'autre part, pour bénéficier de cette adhésion groupée au sein d'associations qui fournissent aux communes quelques prestations intéressantes en contrepartie. Dès lors, le CC invite les membres du CG à refuser cet amendement, sachant qu'en plus la participation de Val-de-

Travers devrait être plus proche de Fr. 5'000.- que de Fr. 10'000.- en 2011. L'Exécutif pourrait envisager un amendement partiel mais pas la proposition UDC telle qu'elle est formulée. Quoiqu'il en soit, M. Karakash s'engage à ne rien dépenser d'inutile dans ce domaine et à ce que les fonds de roulement de l'ARVT soient d'abord épuisés avant de recourir à l'aide des 3 communes membres.

M. Willener (UDC) constate que son amendement a porté ses fruits. Etant donné qu'il a obtenu toutes les précisions qu'il souhaitait de la part du CC, il retire son amendement vu qu'il reste des sous dans la caisse.

700.318.05 et 710.318.04 Mandat SEVT

M. Grandjean (PLR) relève qu'après l'intégration des deux collaborateurs de la SEVT dans le personnel communal, il est difficile pour le PLR de distinguer quel est l'impact financier réel. Aussi, il aimerait quelques explications du CC.

72 Traitement des déchets

M. Grandjean (PLR) aimerait savoir comment le CC entend gérer l'application de la nouvelle loi cantonale sur la taxe déchets qui entrera en vigueur en 2012 et qui prévoit qu'une partie des charges soit couverte par l'impôt.

720.318.02 Entretien Moloks

M. Hurni (Soc.), sans vouloir rouvrir le débat sur le chapitre Moloks qui a déjà longuement occupé le Conseil général, relève que son groupe a été un peu surpris de voir apparaître cette rubrique. Lorsque le feu syndicat avait présélectionné l'option des moloks, il avait mis en exergue que l'entretien de ces conteneurs semi-enterrés serait nul, peu ou prou. Dès lors, le groupe socialiste souhaite savoir en quoi consiste exactement cet entretien, quel matériel il faut utiliser, à quel coût et si ce montant va se répéter année après année ou s'il est unique, ce qui l'étonnerait malheureusement vu qu'il s'agit d'entretien.

721.318.00 Déchets encombrants

M. Mairy (Soc.) indique qu'il ne s'agit pas vraiment d'une question mais plutôt d'un petit signe d'agacement. Son groupe constate que le budget prévoit Fr. 245'000.- consacrés au ramassage et au traitement des déchets encombrants. Une partie de ce montant permet non seulement de traiter ces déchets à la place de dépôt de St-Sulpice puis de les évacuer mais il y a également une grande partie de ce montant qui est prévue pour collecter ces déchets dans les villages pour les amener jusqu'à St-Sulpice, qui est une offre nouvelle qui n'existait pas partout ailleurs. M. Mairy paraphrase l'intervention du POP sur le même sujet en expliquant qu'il imagine mal un concitoyen appeler le Conseil communal pour lui demander de l'aide pour aller chercher une armoire chez IKEA. Dès lors, ces personnes peuvent elles-mêmes aller jusqu'à la déchetterie pour se débarrasser de leurs meubles une fois qu'elles n'en ont plus l'utilité. Aussi, le groupe socialiste soutiendra le CC dans les efforts qu'il pourra faire pour tenter de contenir l'évolution de cette charge très importante.

M. Vaucher (POP) relève que M. Mairy a extrêmement bien paraphrasé ce que son groupe pense. Il souligne que la commune est quasi en train de faire de l'assistanat à mauvais escient. Si chaque habitant a la force de se déplacer dans un bricorama ou un supermarché pour prendre possession d'un nouveau meuble, il doit en principe avoir encore la force pour s'en débarrasser une fois fichu au Centre de tri de St-Sulpice ! Le POP trouve discutable d'investir Fr. 245'000.- pour ramasser épaves et vieux meubles, car finalement si la personne a la capacité de se débrouiller pour acheter ses meubles, ce n'est pas à la collectivité de prendre en charge ses déchets. Il a pu observer lors de l'organisation des dernières collectes de déchets que des personnes sont sans gêne. Il trouve normal d'aider au cas par cas les personnes qui en ont réellement besoin mais aider tout un chacun à jeter sa chaise est un peu exagéré !

M. Rumley (cc) a fait un décompte précis à l'attention des commissions d'urbanisme et de développement durable et de gestion et des finances concernant l'internalisation des 2 collaborateurs de la SEVT dans le personnel communal. Le transfert de ces employés permet un gain de quelques dizaines de milliers de francs par rapport à la situation précédente. Ce que la SEVT fait encore pour la commune est le relevé des compteurs, la comptabilité et la facturation. Le

relevage des compteurs va évoluer encore au fil des années car cette tâche va s'automatiser. Au sujet de la comptabilité et de la facturation, le CC envisage de rapatrier ces tâches à la commune en prévision de la réorganisation du dicastère de l'urbanisme et du développement durable.

Concernant les Moloks, M. Rumley n'est pas persuadé que le syndicat était conscient qu'il y aurait des frais d'entretien. Il n'a pas trouvé trace de ces frais dans les documents qu'il a lus. Il ajoute que même le responsable de l'entreprise Molok ne semblait pas très conscient de l'ampleur de ces entretiens il y a quelques mois encore. Ces frais sont malheureusement réels. Ils correspondent à l'achat de sacs de levage, qui coûtent environ Fr. 1'300.- la pièce. Il faut en effet changer ces sacs de temps en temps, de même que les sacs de propreté qui coûtent quant à eux, Fr. 75.- la pièce. Dès lors, le CC a prévu ces acquisitions à hauteur de Fr. 3'000.- pour l'année prochaine, le solde correspondant à des tâches de lavage à haute pression, notamment pour nettoyer les jus. Malheureusement, ces frais seront annuels. Dès lors, le CG aura la joie de les revoir chaque année en espérant qu'il n'y en aura pas de supplémentaires.

Au sujet des déchets encombrants, M. Rumley partage tout à fait l'appréciation des représentants des groupes PS et POP. Il tient à rappeler que l'idée de base du CC était justement de dire que les gens peuvent se débrouiller pour acheminer ces déchets à St-Sulpice. Mais, politiquement cette décision n'a pas été tenue. C'est pourquoi, M. Rumley demande un solide appui de la part du Conseil général pour aider le CC à maintenir ces mesures. Ainsi, cette année, 2 ramassages porte-à-porte ont été organisés mais le résultat s'est révélé inimaginable. Des montagnes de déchets encombrants ont été entreposées dans les rues. Pour 2011, le système prévu est quelque peu modifié. En effet, le CC interviendra uniquement sur appel. Les gens devront téléphoner au dicastère pour qu'un ramassage soit effectué. Ce qui permettra finalement de procéder à un tri entre les citoyens qui vident un appartement et une personne âgée qui n'a pas de véhicule.

En ce qui concerne l'application de la nouvelle loi cantonale sur le traitement des déchets, avec l'introduction de la taxe au poids et respectivement la taxe au sac, le CC devra analyser dans quelle mesure il pourra appliquer le principe du pollueur-payeur. C'est une possibilité que la nouvelle loi offrira. Le CC est en train de préparer la mise en place des modifications légales, cette partie liée à l'impôt ne posera vraisemblablement pas un problème majeur, car finalement tout le calcul des déchets sera refait. Une partie sera financée par l'impôt, une autre par la taxe au poids et la dernière par la taxe de base. Dès lors, le CC soumettra prochainement au CG les mises à jour du règlement communal relatif à la gestion des déchets et au mode de facturation de la taxe de base.

8 ECONOMIE PUBLIQUE

812.305.00 Assurance maladie et accidents

M. Grandjean (PLR) souligne que l'augmentation paraît surprenante compte tenu de la baisse de presque tous les postes d'assurance et souhaite une explication.

830.310.00 Promotion touristique

M. Vaucher (POP) se demande sous quelle forme cette promotion est faite.

830.650.00 Contribution à Tourisme neuchâtelois

M. Vaucher (POP) souhaite savoir si le Conseil communal est satisfait du travail de cet organisme et s'il en a pour son argent.

860 Energie électrique

M. Grandjean (PLR) s'interroge quant au maintien de ces redevances pour l'avenir et si son groupe doit s'en inquiéter.

801.314.01 Entretien des chemins vicinaux

M. Eschler (PLR) aimerait savoir si l'entretien de ces chemins est ventilé dans un autre poste comme l'entretien de la dévestiture qui est attribué au TP.

M. Michel (cc) confirme qu'effectivement il n'y a pas de diminution prévue pour l'assurance maladie et accidents du personnel forestier. Comme expliqué en début de séance, le CC a pu résilier la quasi totalité des assurances maladie et accidents des collaborateurs. Malheureusement, il n'a pas été possible de le faire pour le personnel forestier qui est particulièrement exposé aux risques.

L'assurance des 3 collaborateurs du service se trouve en situation de monopole auprès de la SUVA. Dès lors, d'une part, le CC n'a pas pu négocier auprès d'autres assurances pour cette catégorie de personnel étant donné qu'il doit rester affilié auprès de la SUVA et que il y a eu, de plus simultanément une augmentation des primes pour 2011.

M. Rumley (cc) confirme au groupe PLR qu'il faut s'inquiéter au sujet du maintien des redevances électriques. Le Conseil d'Etat envisage de supprimer ces redevances et de les percevoir d'une autre manière pour les affecter. Cette décision ne serait pas très arrangeante, car ces redevances entrent actuellement dans la caisse générale communale. Cette proposition sera débattue dans le courant 2011 au Grand Conseil. L'Exécutif a déjà rendu attentif les Députés de Val-de-Travers au Grand Conseil des conséquences de leur éventuelle suppression ou de l'obligation de les affecter.

M. Karakash (cc) explique tout d'abord que la promotion touristique est faite sous plusieurs types d'actions. Par exemple sous forme de soutiens ponctuels à des produits touristiques, des promotions sous forme d'annonces. En 2010, plusieurs manifestations attirant un public extérieur ont été accueillies dans notre région et soutenues par sponsoring, des partenariats ont été créés avec des associations ou des congrès se tenant dans la région, afin d'offrir contre tirage au sort quelques billets touristiques à utiliser ici. Ce procédé a pour avantage de faire découvrir les produits régionaux aux personnes venant de l'extérieur. Des publications payantes sont convenues parfois avec certains acteurs touristiques comme Jura 3 Lacs ou de Suisse tourisme. Lors de participation à des séminaires, la présence de la région est parfois payante. Il s'agit surtout d'une accumulation de petites dépenses.

Concernant la contribution à Tourisme neuchâtelois, M. Karakash souligne qu'il s'agit d'une obligation légale. La loi cantonale fixe à Fr. 3.-/habitant les contributions des communes à Tourisme neuchâtelois, ce montant est versé à l'Etat qui reverse ensuite ces deniers à TN. D'ailleurs, ce procédé offre quelques soucis de trésorerie à l'association, surtout quand l'Etat ne reverse les fonds que 6 mois plus tard. Mais cette problématique s'est un peu apaisée car le Grand Conseil a déposé un amendement cette année pour accorder à nouveau une subvention à Tourisme neuchâtelois. Le CC est satisfait des activités de cette association, surtout en ce qui concerne la promotion. Au vu des moyens dégagés par Tourisme neuchâtelois, la région Val-de-Travers dispose d'une excellente présence médiatique notamment en Suisse alémanique. La promotion faite par Jura 3 Lacs est également très appréciée. Par contre, le CC est moins satisfait en ce qui concerne l'accueil touristique. Val-de-Travers avait la chance de disposer jusqu'à récemment d'un bureau d'accueil digne de ce nom, qui était composé de plusieurs postes, réduit ensuite à 1 poste. En début de législature ce dernier poste a été transféré pour n'être finalement plus qu'un point d'information. Les discussions en cours avec Tourisme neuchâtelois vont vers une reconnaissance plus forte de la prestation d'information touristique qu'il devrait y avoir au Val-de-Travers, ce qui devrait permettre d'augmenter d'un degré le niveau de professionnalisme avec un point « i » desservi par des spécialiste du tourisme. Aujourd'hui, ce bureau est assuré par des gens d'une très bonne volonté et qui font tout ce qu'ils peuvent mais de faire de l'accueil touristique ne correspond pas à leur formation première. Dès lors, le CC espère que l'accueil touristique s'améliorera dans le courant de l'année prochaine.

Les chemins vicinaux sont comptabilisés depuis le début de la fusion dans les routes communales, sous le chapitre 620, à l'exception de cette rubrique qui a subsisté au regroupement des comptes. Il s'agit d'un reliquat de la commune de Môtiers. En 2009, un montant a été comptabilisé par erreur sous ce poste ou plutôt selon une appréciation et interprétation différente. Désormais, les chemins vicinaux seront toujours entretenus et comptabilisés sous le chapitre des routes communales.

9 FINANCES ET IMPOTS

900.330.00 Remises, abandon et non-valeurs sur impôts

M. Vaucher (POP) ne comprend pas quelle est la raison de la perte de Fr. 275'000.- pour la commune par rapport au budget 2009.

900.400.05 Produit de l'impôt des frontaliers

M. Grandjean (PLR) indique qu'en raison de l'effet de la crise économique, l'on peut s'attendre à une baisse significative pour 2011, puisqu'on encaissera les perceptions de cette année en cours,

année que l'on peut qualifier de morose. C'est pourquoi son groupe aimerait savoir sur quelle base ce poste a été évalué.

900.401.00 Impôt sur le bénéfice Personnes morales

M. Hurni (Soc.) souhaite quelques précisions sur le calcul de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Le projet de révision de la loi sur la fiscalité des entreprises a été voté par le Grand Conseil. Elle est en ce moment combattue par un référendum et ce qui étonne son groupe, c'est que certaines communes intègrent des revenus supplémentaires ou des pertes éventuelles dans leur budget et d'autres non. Ce qui implique qu'il n'y a aucune uniformité entre les communes pour déterminer l'attitude à adopter en fonction de la loi révisée et votée au Grand Conseil mais pas encore en vigueur. Le groupe socialiste s'interroge surtout sur les modalités de l'intégration dans les budgets communaux de cette révision. En effet, cette loi prévoit des revenus supplémentaires pour toutes les communes, notamment via le mécanisme de compensation imposé par le Législatif cantonal. Mais, les modalités mises en place par ce mécanisme ne semblent pas être définitivement fixées, raison pour laquelle le groupe socialiste aimerait quelques compléments d'information à ce sujet et notamment sur quel montant la commune devrait se passer en cas d'acceptation du référendum.

M. Karakash (cc) explique que la rubrique intitulée « Remises, abandon et non-valeurs sur impôts » est composée de plusieurs natures de charges qui pourraient être considérées comme virtuelles. En fait, ce sont des revenus comptabilisés qui ne se concrétisent pas forcément au final. La majorité des montants viennent de l'Etat et concernent la perception des impôts, le paiement courant des tranches de l'impôt qui précède la taxation. Toutes ces étapes sont comptabilisées dans les rubriques suivantes et en cas de corrections ultérieures, par exemple des récupérations sur impôt qui sont enregistrées dans les revenus correspondants ou en cas de pertes, passées en non-valeurs. D'autres types de charges virtuelles sont intégrées sous cette rubrique, telles que les remises d'impôts, soit lorsqu'il est jugé qu'une personne, après analyse de sa situation, ne disposait pas suffisamment de moyens pour payer ses impôts. Dans ce cas, une remise est octroyée et les montants payés remboursés ou passés en non-valeur. Il est assez rare que ces demandes soient acceptées mais cela concerne tout de même quelques milliers de francs par année. Sont également comptabilisés sous ce poste les effets liés aux faillites et impôts non encaissés.

L'impôt sur les frontaliers est effectivement perçu avec une année de décalage. Ce n'est donc pas un système de tranches qui est en place. Le budget 2011 est tablé sur les chiffres réels 2010 de l'activité des frontaliers dans la commune. Ces chiffres font l'objet d'un suivi par l'Etat et c'est sur cette base que les projections sont faites. Si l'Etat se trompe dans ses prévisions, l'erreur se répercutera. M. Karakash indique qu'il est probable que les montants budgétisés soient justes, car en comparaison des comptes 2009 qui affichaient des revenus de 1.6 million de francs et, même si depuis de nombreux licenciements ont été réalisés, les 2 plus grandes entreprises de la commune ont beaucoup engagé en 2010. Dans ces nouveaux engagements, figurent des frontaliers. Le niveau de qualification recherché est sans cesse plus élevé, il s'agit de plus en plus de postes de cadres que recherchent les entreprises et réussissent à pourvoir via la main d'œuvre frontalière. Cela a également des incidences sur les impôts qui sont calculés sur la base de la masse salariale des frontaliers.

En ce qui concerne le bénéfice sur les personnes morales, M. Karakash répond à M. Hurni que le CC est autant si ce n'est plus dans le flou que lui, qui était aux premières loges, alors que le CC était péniblement reclus dans la commune, à observer de loin ce qui se passait au Château ! A ce jour, encore très peu d'informations sont données sur les éléments à venir. Dès lors, le CC s'est basé sur les discours entendus de part et d'autre, notamment que les compensations prévues pour lisser les effets de la nouvelle loi entre les communes auront déjà cours sur l'exercice 2011.

Tout d'abord, le mécanisme de compensation garantit l'équivalent de la moyenne des recettes fiscales 2005-2009 des personnes morales, à travers un prélèvement dans un pot commun. Ce dernier est alimenté par les communes particulièrement bénéficiaires du changement, situation qui ne nous concerne pas. Nous sommes donc partis de cette base, à savoir la moyenne 2005-2009. Ensuite, le mécanisme prévoit que les communes bénéficient toutes d'une participation à la hausse générale des recettes au travers de la répartition au prorata de la population du solde du pot commun. Le budget intègre à ce titre une progression de Fr. 300'000.-, qui correspondrait à un solde à répartir de 5 millions de francs. Cette hypothèse est basée sur la prise en compte de la

hausse annoncé par le canton comme étant la progression minimale de ses recettes fiscales, soit 25 millions de francs. Le CC est parti du principe qu'il se perdrait au moins 5 millions de francs pour les communes qui seraient désavantagées. La hausse totale pour la Ville de Neuchâtel serait d'au moins 30 millions de francs. Dans cette hypothèse, 15 millions lui reviendraient directement, le solde étant versé dans le pot commun. Il serait ensuite utilisé 10 millions de francs dans le cadre du premier tour, ce qui permettrait de remonter les communes perdantes à leur niveau moyen 2005-2009. En conséquence, au moins 5 millions resteraient dans le solde. Pour notre commune, cette hypothèse est particulièrement pessimiste, de sorte qu'avec Fr. 300'000.-, le CC est resté très prudent. Les seuls risques qui demeurent sont, d'une part, l'acceptation éventuelle du référendum déposé contre la loi et, d'autre part, un report temporel de l'entrée en vigueur du mécanisme de compensation. Dans le premier cas, la hausse de Fr. 300'000.- ne se produirait pas et dans le second cas, nous subirions une perte de l'ordre de Fr. 500'000.- en lieu et place de la progression budgétée.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président passe à l'examen de détail du budget des investissements et laisse la parole aux différents groupes.

M. Bobillier (PLR) indique que, vu l'heure tardive et vu qu'il s'agit de questions de son groupe en rapport avec les crédits ouverts, il peut se contenter d'obtenir une réponse par écrit de l'Exécutif pour la prochaine séance.

M. Fatton (cc) confirme que le CC n'y voit aucune objection.

Le vice-président demande aux autres groupes si cela pose problème, notamment en regard d'une question du groupe socialiste concernant les crédits à solliciter. M. Schwab (Soc.) confirme que son groupe ne voit pas d'inconvénient à cette proposition et accepte d'obtenir une réponse écrite du CC.

Ainsi, le budget amendé se présente comme suit :

« *LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS*

vu le rapport du Conseil communal, du 16 novembre 2010 ;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu le règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances communales, du 22 juin 2009 ;

vu le préavis positif de la commission de gestion et des finances, du 15 novembre 2010 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier *Le budget de fonctionnement de l'exercice 2011 est amendé comme suit :*

- compte	011.319.00	Frais divers	Fr.	8'000.00
- compte	721.318.05	Huiles usées	Fr.	5'000.00

Art. 2 *Au vu des amendements ci-dessus, est approuvé, le budget de l'exercice 2011, qui comprend :*

a) *le budget de fonctionnement, qui se présente en résumé comme suit :*

Charges	Fr.	57'724'300.00
Revenus	Fr.	56'526'000.00
Excédent de charges	Fr.	1'198'300.00

b) *Le budget des investissements, qui se présente en résumé comme suit :*

Dépenses autorisées	Fr.	16'522'203.04
Crédits à solliciter	Fr.	4'895'000.00
Recettes	Fr.	0.00
Investissements totaux	Fr.	21'417'203.04

c) *Le budget des dépenses et recettes du patrimoine financier :*

Dépenses autorisées	Fr.	199'123.80
Recettes	Fr.	0.00

Art. 3 *La limite de déficit du compte de fonctionnement pour l'exercice 2011 s'élève à Fr. 2'448'604.--.*

Art. 4 *Le montant maximal des investissements nets soumis aux mécanismes de maîtrise des finances pour l'exercice 2011 s'élève à Fr. 3'002'857.--.*

Art. 5 ¹*Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.*

²*Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.*

Val-de-Travers, le 13 décembre 2010 »

L'examen de détail de l'arrêté ne suscitant aucun commentaire, c'est finalement **par 31 OUI et 4 abstentions que le Conseil général approuve le budget 2011**, tel que rapporté ci-devant.

6. DELEGATION AU CONSEIL COMMUNAL DES POUVOIRS PERMETTANT DE PROCEDER AUX TRANSACTIONS IMMOBILIERES DECOULANT DES TRAVAUX EXECUTES DANS LE CADRE DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2011

La parole n'étant pas utilisée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le vice-président passe à l'examen de détail de l'arrêté. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, c'est finalement **par 32 OUI et 3 abstentions que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la délégation au Conseil communal des pouvoirs permettant de procéder aux transactions immobilières découlant des travaux exécutés dans le cadre du budget pour l'exercice 2011**, tel que soumis par le Conseil communal.

7. MOTIONS ET PROPOSITIONS

Aucune motion, ni proposition n'est présentée par le Législatif.

8. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune communication du Conseil communal.

10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Le vice-président laisse la parole aux différents auteurs d'interpellations et questions.

M. Schwab (Soc.) intervient pour proposer de suivre ce qui a été décidé pour les questions émises sur les crédits ouverts et à solliciter. Dès lors, il demande s'il est envisageable de renvoyer les interpellations lors de la prochaine séance du CG et d'obtenir les réponses écrites du Conseil communal à toutes les questions déposées pour cette séance.

Le vice-président confirme : c'est accordé !

M. Mermet (Soc.) aimerait tout de même entendre la réponse de l'Exécutif qui doit donner son accord avant que le vice-président ne confirme quoi que ce soit.

M. Rumley (cc) confirme que le CC accepte cette proposition.

Le vice-président précise que M. Rumley lui avait fait un signe positif de la tête. Il reconnaît avoir un peu nagé au début du budget mais conserve l'œil toutefois, y compris pour compter !

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le vice-président donne d'ores et déjà rendez-vous aux membres du Conseil général le 17 janvier 2011. Il souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à l'ensemble de l'Assemblée et indique qu'une verrée est offerte. Il lève la séance à 23h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE VICE-PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Zoran Savic

Maurizio Ciurleo

Motion en suspens (délai de traitement d'une année, selon RG 3.23) :

- ✓ Les Verts : « Pour la création d'une Société neuchâteloise pour l'exploitation de l'énergie éolienne », accepté par le CG lors de sa séance du 26 octobre 2009
Délai prolongé d'une année, accepté par le CG lors de sa séance du 27 septembre 2010.
- ✓ PLR : « Un arbre pour chaque naissance », accepté par le CG lors de sa séance du 26 avril 2010
- ✓ POP : « Pour des achats ou des investissements communaux issus d'une production sociale et écologique », accepté par le CG lors de sa séance du 26 avril 2010
- ✓ PS : « Résolution déposée par les jeunes lors des manifestations du 24 février 2010 – Création d'un Centre de jeunesse », acceptée par le CG lors de sa séance du 21 juin 2010